

Rapport SFCR

Rapport sur la solvabilité et la situation
financière du groupe Fédérale Assurance

2020

FEDERALE
Assurance

Table des matières

SYNTHESE	4
A. ACTIVITE ET RESULTATS	7
A.1. Activité.....	7
A.2. Résultats de souscription	14
A.3. Résultats des investissements	26
A.4. Résultats des autres activités	31
A.5. Autres informations	31
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	32
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	32
B.2. Exigences d’expertise et d’honorabilité	38
B.3. Système de gestion des risques, y compris l’évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	39
B.4. Système de contrôle interne.....	46
B.5. Fonction d’audit interne.....	48
B.6. Fonction actuarielle.....	50
B.7. Sous-traitance.....	51
B.8. Evaluation du système de gouvernance	53
B.9. Autres informations	53
C. PROFIL DE RISQUE	53
C.1. Risque de souscription	53
C.2. Risque de marché	56
C.3. Risque de crédit	57
C.4. Risque de liquidité	57
C.5. Risque opérationnel	57
C.6. Autres risques importants.....	57
C.7. Autres informations	57
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	58
D.1. Actifs	58
D.2. Provisions techniques	82
D.3. Autres passifs	86
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	86
D.5. Autres informations	86
E. GESTION DU CAPITAL	87

E.1. Fonds propres	87
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	92
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital et de la solvabilité requis	96

SYNTHESE

La loi Solvabilité II et le Règlement délégué 2015/35 requièrent des entreprises d'assurance et des groupes composés par celles-ci l'élaboration de plusieurs reportings en matière de gouvernance pour permettre au public et à la Banque Nationale de Belgique, en tant que contrôleur prudentiel, d'apprécier l'adéquation de leur système de gouvernance.

Dans ce cadre, un rapport sur la solvabilité et la situation financière (« Solvency and Financial Condition Report », ci-après « SFCR ») doit être établi annuellement à destination du public.

Le rapport SFCR décrit l'activité de [FEDERALE Assurance](#), son système de gouvernance, son profil de risque et complète la remise des états quantitatifs annuels, en donnant notamment des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital.

[FEDERALE Assurance](#) peut se montrer satisfaite du résultat réalisé et ce, dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire vécue depuis mars 2020. Contrairement à l'année précédente, le chiffre d'affaires (intégrant celui de sa filiale Optimco) a connu un recul de 10,3 % et est similaire à celui de 2018. Rappelons qu'en 2019, l'encaissement de la Mutuelle-Vie fut exceptionnellement élevé, ce qui explique la baisse plus marquée qu'elle a connu (- 23 %). Pour les assurances non-vie par contre, la Caisse Commune voit son encaissement progresser (+ 2,5%), là où celui de la Société Coopérative reste stable (-0,6 %). Enfin, Optimco, filiale du groupe, voit son chiffre d'affaires progresser de 7,5 %. La sinistralité évolue favorablement : la charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) diminue et impacte positivement les ratios sinistres/prime. La vigilance reste néanmoins de mise pour une certain nombre de branches d'assurances.

Les frais d'exploitation sont en hausse (+ 7,5 %). Cette augmentation des coûts s'explique par les investissements requis à plusieurs niveaux : la mise en conformité avec de nombreuses nouvelles dispositions légales auxquelles les assureurs sont confrontés, la croissance réalisée ces dernières années, les mesures prises pour optimiser l'efficacité des processus et la productivité (essentiellement via le développement de solutions IT), ainsi que la réalisation des objectifs stratégiques fixés. À cela s'ajoute la mise en conformité par rapport aux recommandations de la FSMA qui invitent les employeurs à la constitution, pour les assurances de groupe de leurs salariés, de réserves supplémentaires pour couvrir les éventuels déficits dus à la faiblesse persistante des taux d'intérêts.

Le report ou l'annulation des dividendes, la persistance d'un contexte de taux faibles et le *derisking* du portefeuille de l'activité Vie à des fins de solvabilité ont entraîné un léger recul des revenus récurrents. Néanmoins, [FEDERALE Assurance](#) a très bien traversé l'année 2020 tumultueuse sur les marchés financiers. Les résultats financiers sont en hausse significative car ils ont bénéficié de la contribution positive des couvertures sur le portefeuille d'actions, constituées avant l'éclatement de la crise sanitaire, qui ont été partiellement dénouées à un moment favorable. Malgré le ralentissement économique très marqué, les pertes de crédit ont été négligeables (<0,1% des actifs) et inférieures à l'exercice précédent.

Le bon résultat de l'exercice 2020 permet d'accorder aux clients des ristournes et ristournes vie (statutairement dénommées « participations bénéficiaires ») pour un montant total de € 8,2 millions. Par rapport aux années précédentes, **FEDERALE Assurance** octroie un montant moins élevé de ristournes pour renforcer ses fonds et pérenniser sa solvabilité (Solvency II). Cette décision répond à la demande de la Banque Nationale, qui supervise les assureurs actifs sur le marchés belge, de se constituer des provisions (réserves) supplémentaires pour faire face aux incertitudes actuelles.

Depuis de nombreuses années, **FEDERALE Assurance** mesure pleinement le contexte macro-économique dans lequel elle évolue et les défis auxquels elle doit faire face : des taux d'intérêt qui demeurent faibles, le phénomène de délocalisation de la main d'œuvre qui impacte son chiffre d'affaires, une régulation effrénée, un secteur d'activités extrêmement concurrentiel, une évolution du comportement des consommateurs, une indispensable adaptation aux nouvelles technologies, ...

Pour relever ces défis avec succès, **FEDERALE Assurance** avait, dans le cadre de son plan *Str@teGO!* (2015-2020), choisi une stratégie de croissance à l'horizon 2020, sans faire de concessions en ce qui concerne la rentabilité. À l'heure du bilan, cet objectif de croissance a été réalisé.

Les défis à relever restent nombreux : pour les rencontrer, **FEDERALE Assurance** lancera cette année l'implémentation de son nouveau plan stratégique à 2021-2025. L'objectif de cette stratégie à 5 ans est de consolider les résultats générés par *Str@teGO!* et de poursuivre cette croissance rentable.

FEDERALE Assurance reste aussi attentive aux opportunités. Après la reprise de l'assureur anversois Optimco en 2018, le Groupe a récemment repris le souscripteur mandaté BDM, également à Anvers.

CHIFFRES CLES	2019	2020
Total du bilan (consolidé)	€ 4,4 milliards	€ 4,6 milliards
Réserves techniques (bilan consolidé)	€ 2,8 milliards	€ 2,95 milliards
Fonds propres (bilan consolidé)	€ 1,1 milliard	€ 1,2 milliard
Primes émises (bilan consolidé)	€ 486,3 millions	€ 459,7 millions
Bénéfices distribués aux clients	€ 12,9 millions	€ 8,2 millions
Personnel occupé (équivalents temps plein au 31/12)	675,1	682,1

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. Informations générales

1. Noms – Formes juridiques

« **FEDERALE Assurance** » est composée de trois entreprises d'assurance :

- **FEDERALE Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers**, S.C., appelée ci-après : Société Coopérative ;
- **FEDERALE Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail**, considérée par la loi de contrôle du 13 mars 2016 comme une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Caisse Commune ; et
- **FEDERALE Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie**, une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Mutuelle-Vie.

L'entreprise d'assurance OPTIMCO SA, acquise en octobre 2018 par la Société Coopérative (à concurrence de 98,8 % des actions), fait partie du périmètre de consolidation au 31.12.2020. Celle-ci publie annuellement ses propres rapports sur la solvabilité et la situation financière (RSR et SFCR).

Le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** comprend également plusieurs filiales décrites au point 5 ci-après.

2. Autorités de contrôle

Les deux autorités de contrôle autonomes sont la Banque Nationale de Belgique, en abrégé BNB, (Boulevard de Berlaimont 14 1000 Bruxelles) et l'Autorité des services et marchés financiers, en abrégé FSMA (Rue du Congrès 12-14 1000 BRUXELLES).

3. Auditeur externe

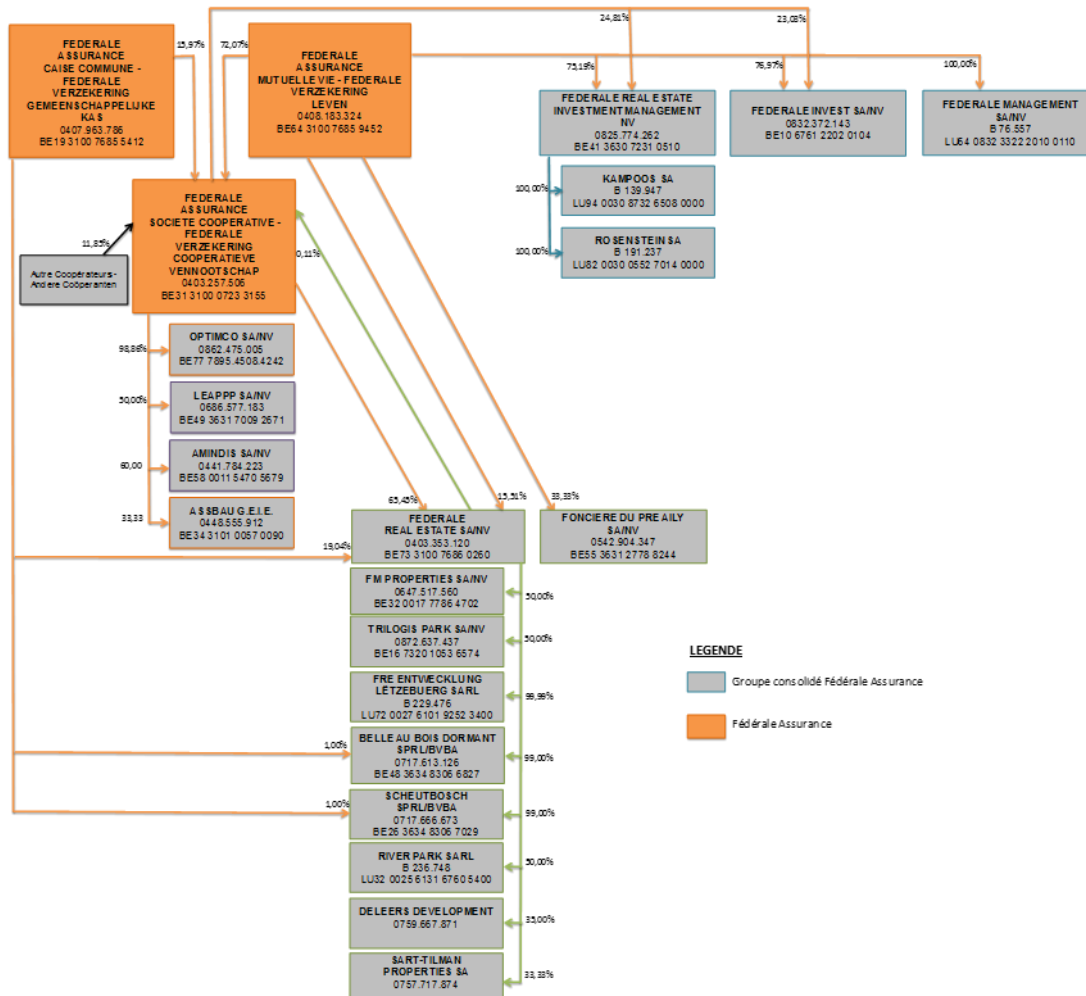
L'auditeur externe de **FEDERALE Assurance** est DELOITTE BELGIUM SC, Brussel Nationaal 1J, 1930 ZAVENTEM, représenté par Monsieur Dirk VLAMINCKX.

4. Actionnaires

Au 31/12/2020, les actions de la Société Coopérative sont principalement détenues par les 2 autres entreprises d'assurance et 11,85 % sont détenus par des actionnaires externes à **FEDERALE Assurance**.

5. Position dans le groupe

L'illustration ci-dessous montre la structure du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**, ainsi que les rapports entre les différentes entités au 31 décembre 2020.



Les sociétés suivantes font également partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2020. Elles forment, avec **FEDERALE Assurance**, le « groupe consolidé **FEDERALE Assurance** » :

a. **OPTIMCO SA**

L'entreprise d'assurance Optimco SA, située à Anvers, est, depuis son acquisition en octobre 2018 par la Société Coopérative, une filiale à part entière de cette dernière. Elle opère sous sa propre dénomination, avec ses propres produits d'assurance et selon son modèle commercial, à savoir la distribution par des courtiers indépendants.

b. FEDERALE Real Estate SA

FEDERALE Real Estate SA est chargée de la gestion du parc immobilier de [FEDERALE Assurance](#). Elle est également active dans :

- l'achat et vente d'immeubles et de terrains ;
- les promotions et investissements immobiliers ;
- les lotissements ;
- le project management ;
- la participation dans des projets de promotion en partenariat ; et
- le « *Property Management* » et le « *Letting Management* » pour compte propre.

Elle est détenue par la Mutuelle-Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune.

Ses filiales sont:

- Trilogis Park SA

Cette société détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA a été créée en vue de la valorisation de bâtiments à usage d'entrepôts situés à Liège.

- FM Properties SA

Cette société, créée en 2016 et détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière en Belgique ou à l'étranger.

- F.R.E. Entwécklung Lëtzebuerg S.à.r.l.

Cette filiale luxembourgeoise, créée en novembre 2018, est destinée à la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- Scheutbosch S.P.R.L. et Belle au Bois Dormant S.P.R.L.

Ces deux filiales belges (SPV), créées en décembre 2018, sont destinées spécifiquement à la valorisation de terrains situés à Bruxelles.

- River Park S.A.R.L.

Cette société, créée en 2019 et détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- Deleers Development SRL

Cette société, créée en 2020 et détenue à 35% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet le développement de projets immobiliers à Anderlecht.

- Sart Tilman properties SA

Cette société, créée en 2020 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière à Bressoux dans la province de Liège.

c. FONCIERE PRE AILY SA

Cette société, détenue à concurrence de 33,33 % par la Mutuelle-Vie a pour objet la valorisation d'un lotissement situé à Liège.

d. FEDERALE Invest SA

Il s'agit d'une société d'investissement institutionnel à capital variable sous la forme d'une SA (organisme de placement collectif) créée en 2011 qui a pour objet de procurer à ses actionnaires les avantages d'une gestion collective d'un portefeuille de valeurs mobilières diversifiées. Elle est détenue majoritairement par la Mutuelle-Vie.

e. FEDERALE Management S.A.

Il s'agit d'une société de droit luxembourgeois qui a été créée pour la gestion des contrats d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement (branche 23) et qui est détenue à 100% par la Mutuelle-Vie.

f. FEDERALE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT SA (en abrégé FEDERALE REIM)

La Mutuelle-Vie et la Société Coopérative détiennent ensemble un fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS) qui a été créé en 2017 et qui contribue aux revenus financiers. Celui-ci est principalement actif dans la gestion de maisons de repos et de logements d'étudiants.

La S.A. Kampos, active dans la gestion de kots d'étudiants au Luxembourg est détenue à 100 % par FEDERALE REIM. Cette dernière détient également la S.A. Rosenstein qui a pour but de financer la construction d'une maison de repos et de service-flats sur le site BELVAL au Grand-Duché de Luxembourg.

g. LEAPPP SA

LEAPPP SA est une joint-venture créée en 2017 à parts égales par la Société Coopérative et un groupe belge de la construction et qui a pour objet la participation commune à certaines adjudications de projets d'infrastructure de type PPP (Partenariat Public Privé).

h. AMINDIS SA

La SA Amindis, détenue majoritairement par la Société Coopérative, exploite un logiciel de gestion d'actifs financiers utilisé notamment par [FEDERALE Assurance](#) dans le cadre de la gestion de ses actifs et du calcul du Solvency Capital Requirement (SCR).

i. ASSBAU G.E.I.E.

Il s'agit d'un Groupement européen d'intérêt économique dont la Société Coopérative est membre à concurrence de 33,33%.

6. Lignes d'activités

FEDERALE Assurance commercialise des produits tant en assurance vie qu'en assurance non-vie, dans la plupart des Lines of Business (« LoB ») prévues par la réglementation Solvabilité II.

a. Société Coopérative

La Société Coopérative commercialise et gère différents produits au sein des LoB suivantes :

Agrément	Description	LoB
Branche 01a	Accidents (Individuelle et collective)	LoB 02 : Income protection insurance
Branche 02	02.I. : Revenu garanti 02.IV : Maladie	LoB 02 : Income protection LoB 01 : Medical expense insurance
Branche 03	Corps de véhicules terrestres	LoB 05 : Other motor insurance
Branche 06	Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	LoB 06 : Marine, aviation and transport insurance
Branche 08	Incendie et autres dommages aux biens	LoB 07 : Fire and other damage to property insurance
Branche 09		
Branche 10a	Véhicules automoteurs	LoB 04 : Motor vehicle liability insurance
Branche 13	Responsabilité civile (RC) générale	LoB 08 : General liability insurance
Branche 16	16.1.1. Pertes pécuniaires diverses	LoB 07 : Fire and other damage to property insurance
	16.1.2. Salaire garanti	LoB 12 : Miscellaneous financial loss
Branche 17	Protection juridique	LoB 10 : Legal Expenses Insurance

La plus grande partie du chiffre d'affaires est réalisée au sein de quatre LoB, à savoir les assurances liées aux véhicules (« Motor vehicle liability insurance » et « Other motor insurance ») ainsi que les assurances liées aux LoB « Fire and other damage to property insurance » et « General liability insurance ».

Dans cette dernière LoB, au vu du core business de **FEDERALE Assurance** qu'est le secteur de la construction, la branche «RC exploitation» joue un rôle prédominant.

La S.A. Optimco commercialise et gère ses propres produits d'assurance au sein des branches 01a (Accidents), 03 (Corps de véhicules terrestres), 08 (Incendie), 10a (Véhicules automoteurs), 13 (Responsabilité civile générale), 17 (Protection juridique). La plus grande partie du chiffre d'affaires est réalisée au sein de la branche auto.

b. Caisse Commune

La Caisse Commune commercialise uniquement l'activité « Accident du travail » et s'inscrit donc dans la LoB « Workers' compensation insurance » (Branches BNB 01a et 01b).

c. Mutuelle-Vie

La Mutuelle-Vie commercialise des produits dans les trois LoB reprises ci-dessous, avec une forte prédominance dans la LoB 98 « Insurance with profit participation ».

Agrément	Description	LoB
Branche 21	Assurance vie individuelle Assurance groupe	LoB 98 : Insurance with profit participation
Branche 26	Produits financiers	LoB 98 : Insurance with profit participation
Branche 23	Assurance-vie	LoB 99 : Unit linked insurance
Branche 02	Assurance maladie-invalidité	LoB 98 : Insurance with profit participation
	Soins de santé	LoB 01 : Medical expense insurance

7. Zones géographiques

FEDERALE Assurance est principalement active sur le territoire belge. Toutefois, quelques activités sont exercées en libre prestation de services en France, au Luxembourg ainsi qu'aux Pays-Bas mais cela reste marginal par rapport à l'activité en Belgique .

8. Événements importants

Au cours de l'année 2020, **FEDERALE Assurance** a connu plusieurs événements importants qui ont trait à sa gouvernance et ses activités d'assurance.

Le décès inopiné du président du conseil d'administration a profondément touché l'ensemble des membres du personnel et de la direction. Des mesures urgentes ont été prises pour assurer la bonne continuité des activités de **FEDERALE Assurance** et organiser sa gouvernance. Un nouveau président du conseil d'administration a été nommé le 20 octobre 2020.

FEDERALE Assurance prépare également activement la transition de la présidence du comité de direction en raison de la fin du mandat de son CEO en mai 2021.

Par ailleurs, l'ambition de **FEDERALE Assurance** de réaliser une croissance rentable grâce entre autres à une diversification équilibrée de ses activités, se poursuit par la reprise à partir du 1^{er} janvier 2021 des activités du souscripteur mandaté BDM, spécialisé en IARD et en navigation de plaisance.

FEDERALE Assurance a toutefois décidé, depuis le 11 janvier 2021, d'arrêter la vente active de certains produits d'assurance-vie (F-Benefit et F-Care) et des crédits hypothécaires pour se concentrer sur des activités d'avenir et assurer la rentabilité de son portefeuille d'assurances vie.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Société Coopérative

1. Données quantitatives

Au 31/12/2019 :

31/12/2019		Medical expense insurance	Income protection insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Total
Premiums written	Gross - Direct Business	895.929,04	5.738.951,35	44.386.614,95	24.770.229,52	38.663.430,67	35.752.026,47	4.794.061,28	2.622.909,80	157.624.153,08
	Gross - Proportional reinsurance accepted									0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted									0,00
	Reinsurers' share	597.458,88	605.843,74	1.884.653,11	432.836,80	2.766.127,65	4.483.644,57			10.770.564,75
Net		298.470,16	5.133.107,61	42.501.961,84	24.337.392,72	35.897.303,02	31.268.381,90	4.794.061,28	2.622.909,80	146.853.588,33
Premiums earned	Gross - Direct Business	896.163,55	5.759.013,70	44.959.655,45	24.922.502,70	37.896.169,78	31.654.400,65	4.834.862,16	2.620.747,22	153.543.515,21
	Gross - Proportional reinsurance accepted									0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted									0,00
	Reinsurers' share	546.541,37	658.576,31	1.884.653,11	432.836,80	2.766.127,65	1.691.137,88	0,00		7.979.873,12
Net		349.622,18	5.100.437,39	43.075.002,34	24.489.665,90	35.130.042,13	29.963.262,77	4.834.862,16	2.620.747,22	145.563.642,09
Claims incurred	Gross - Direct Business	665.755,74	1.394.994,33	31.858.642,64	14.915.272,42	22.476.325,54	26.829.749,70	2.715.266,88	3.310.339,50	104.166.346,75
	Gross - Proportional reinsurance accepted									0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted									0,00
	Reinsurers' share	164.027,58	-128.820,96	2.539.289,04	0,01	270.858,34	6.892.865,34	0,00		9.738.219,35
Net		501.728,16	1.523.815,29	29.319.353,60	14.915.272,41	22.205.467,20	19.936.884,36	2.715.266,88	3.310.339,50	94.428.127,40
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	9.540,04	-296.912,32	59.585,29	-9.823,08	-444.226,39	-1.131.458,49	3.949.557,12	2.751,33	2.139.013,50
	Gross - Proportional reinsurance accepted									0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted									0,00
	Reinsurers' share									
Net		9.540,04	-296.912,32	59.585,29	-9.823,08	-444.226,39	-1.131.458,49	3.949.557,12	2.751,33	2.139.013,50
Expenses incurred		432.118,15	2.460.207,20	17.272.166,79	8.829.971,35	18.414.481,20	17.310.028,53	1.840.184,65	1.340.619,95	67.899.777,82
Other expenses										
Total expenses										67.899.777,82

Au 31/12/2020

31/12/2020		Medical expense insurance	Income protection insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Total
Premiums written	Gross - Direct Business	774.820	5.540.061	41.551.045	28.438.486	40.376.879	33.849.576	4.649.597	2.438.128	157.618.593
	Gross - Proportional reinsurance accepted									0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted									0
	Reinsurers' share	543.871	576.540	2.139.293	423.607	3.014.292	3.965.086	0		10.662.691
Net		230.949	4.963.521	39.411.752	28.014.879	37.362.587	29.884.490	4.649.597	2.438.128	146.955.903
Premiums earned	Gross - Direct Business	776.356	5.607.908	42.276.636	28.726.449	39.371.644	30.971.509	4.560.942	2.441.102	154.732.545
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted									0
	Reinsurers' share	476.318	646.904	2.139.293	423.607	3.014.292	1.791.133	0		8.491.549
Net		300.039	4.961.004	40.137.342	28.302.842	36.357.352	29.180.374	4.560.942	2.441.102	146.240.996
Claims incurred	Gross - Direct Business	374.134	1.508.709	24.692.089	11.736.910	26.247.834	19.453.198	1.533.424	3.022.999	88.569.297
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted									392
	Reinsurers' share	177.012	303.858	1.225.829	-3.443	23.760	-1.597.801	0		129.214
Net		197.122	1.204.851	23.466.261	11.740.353	26.224.074	21.050.999	1.533.424	3.022.999	88.440.475
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	-45.135	59.632	452.460	-73.739	545.025	-1.061.791	232.449	-2.840	106.061
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted									0
	Reinsurers' share									
Net		-45.135	59.632	452.460	-73.739	545.025	-1.061.791	232.449	-2.840	106.061
Expenses incurred		403.419	2.584.985	16.796.983	10.552.699	21.172.339	17.794.299	1.961.633	1.302.626	72.568.981
Other expenses										
Total expenses										72.568.981

2. Analyse quantitative

Après 5 ans de croissance, de 2015 à 2019, l'encaissement est resté stable en 2020 (- 0,6 %). La charge des sinistres diminue sensiblement (-12,9 %), générant un impact positif sur le ratio combiné par rapport à 2019. Il convient néanmoins, pour certaines branches, de demeurer vigilant face à une dégradation de la sinistralité observée ces dernières années. Les frais continuent à augmenter et font l'objet d'une vigilance accrue. Les résultats financiers ont connu une croissance de près de 50 %. La conjonction de ces éléments a contribué à la réalisation d'un bon résultat par la Société Coopérative.

L'encaissement de la Société Coopérative s'élève à € 157,6 millions, soit un très léger tassement de 0,6 %. La branche incendie a connu une croissance, là où les branches auto, pertes pécuniaires et protection juridique sont restées stables en termes de chiffre d'affaires. Les assurances responsabilité civile (hors auto) ont subi un léger recul.

La sinistralité évolue favorablement par rapport à 2019, mais la vigilance reste de mise. La charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) survenus en 2020 s'est allégée de 12,9 %, impactant positivement le ratio combiné (rapport entre le coût des sinistres - à savoir les dépenses et la variation des provisions techniques - majoré des frais généraux d'une part et les primes de l'autre). La crise sanitaire du COVID a eu un impact direct sur la diminution de la sinistralité pour les assurances auto (R.C. et Corps de véhicules-Omnium).

L'augmentation des frais d'exploitation reste également un point d'attention.

Le résultat de la Société Coopérative lui permet de répartir un montant de € 2,3 millions entre les assurés sous forme de ristournes, et également d'augmenter ses fonds propres à concurrence de € 1,3 million et d'alimenter la provision pour égalisation et catastrophes de € 21,2 millions, soit un total de € 22,5 millions.

Ci-dessous, un commentaire plus détaillé des branches principales qui composent le portefeuille.

- **Auto**

Après un recul en 2019 consécutif à plusieurs années de croissance de l'encaissement pour les assurances Auto, le chiffre d'affaire repart très légèrement à la hausse en 2020 (+ 0,7 %). On peut dès lors plutôt évoquer une stabilisation en 2020 par rapport à 2019. La situation est néanmoins quelque peu contrastée entre la R.C. Auto obligatoire et l'Omnium (Corps de véhicule) :

Responsabilité civile (R.C.)

La très légère baisse (- 0,5 % : de € 44,4 millions en 2019 à € 44,2 millions en 2020) notée pour l'assurance R.C. Auto s'explique par une forte concurrence, surtout sur le marché des particuliers.

La souscription de nouvelles flottes automobiles et de sociétés de leasing, de même que l'action « Salon de l'Auto » (centrée sur l'Omnium, mais ayant dès lors un impact sur la couverture obligatoire en R.C.), couronnée de succès, a néanmoins permis de limiter cette baisse.

Il convient par ailleurs de souligner que le ratio combiné de la R.C. Auto (tous types de véhicules confondus), évolue positivement et redevient favorable (de 107,2 % en 2019 à 91,5 % en 2020). Cette évolution s'explique notamment par une diminution des sinistres due aux deux confinements liés à la crise sanitaire et une gravité des accidents avec lésions corporelles inférieure à 2019. Mais la vigilance reste plus que jamais de mise.

Corps de véhicule (Omnium)

Les assurances Auto – Corps de véhicule connaissent quant à elles une légère croissance (+ 2,8 % : de € 24,8 millions en 2019 à € 25,5 millions en 2020).

Le ratio combiné, déjà positif en 2019 (87,6 %), se révèle encore nettement plus favorable en 2020 (76,9 %). Dans ce cas aussi, les deux confinements ont impacté positivement la sinistralité.

- **Responsabilités civiles (autres que Auto)**

Les taux de primes restent soumis à une pression persistante. Après les jolies hausses de l'encaissement réalisées en 2018 et 2019, 2020 a été marquée par un tassement du chiffre d'affaires (-5,8 % : de € 35,9 millions à € 33,8 millions). Des initiatives continuent à être prises pour dynamiser la commercialisation via une approche segmentée du marché et, dès lors, proposer des solutions encore mieux adaptées aux besoins de ses différentes cibles.

Suite à la crise sanitaire du COVID, la Société Coopérative a donné la possibilité à ses clients actifs dans le secteur de la construction de ne pas payer leurs primes provisionnelles du 2^{ième} trimestre. L'impact de cette mesure est évalué à € 1,4 million.

Malgré un excellent rapport Sinistres/Primes de 52 % en 2020 (77,8 % en 2019), le ratio combiné des assurances R.C. reste trop élevé (109,4 %). Ces chiffres incitent la Société Coopérative à persister dans l'attention qu'elle porte à ses frais généraux et à la qualité de son portefeuille. Les mesures prises en la matière commencent à porter leurs fruits.

- **Incendie**

L'encaissement des assurances Incendie, tant habitation qu'entreprises, continue à progresser (+ 4,0 % : de € 30,9 millions en 2019 à 32,2 millions en 2020). Cette croissance provient entre autres de la participation de la Société Coopérative dans les pools de IBIS et de l'augmentation tarifaire effectuée en 2020.

Depuis fin 2020, l'Assurance Incendie Multirisque Habitation peut être intégralement calculée et souscrite en ligne, via le site web de [FEDERALE Assurance](#). Ce canal de commercialisation se veut complémentaire à ceux déjà existants et répond à une demande sans cesse croissante des consommateurs.

Le ratio combiné des assurances incendie, favorable en 2018 et 2019 (inférieur à 100 %), a dérapé en 2020 (107 %). Les tempêtes Ciara et Denis et une augmentation du nombre d'incendie d'habitations constituent les principales raisons de cette évolution.

- **Assurances techniques**

Sont reprises dans cette catégorie les couvertures Tous Risques Chantier (Ouvrage déterminé et Abonnement), Bris de Machine et Tous Risques Ordinateur.

L'encaissement pour l'assurance Tous Risques Chantier s'élève à € 4,9 millions en 2020, soit une croissance de 16 %. Un tassement de 7 % est noté pour l'assurance Bris de Machines (€ 3 millions en 2020).

Le ratio combiné en Bris de Machines reste stable. Quant à celui de la Tous Risques Chantier, il se détériore pour la deuxième année consécutive.

- **Divers**

Le chiffre d'affaires des assurances Protection juridique progresse par rapport à 2019 (+ 2,1 %).

Depuis novembre 2019, la gestion des sinistres en protection juridique est assumée par FEDELEX, le nouveau service indépendant compétent en la matière au sein de [FEDERALE Assurance](#).

Cette nouvelle manière de fonctionner a porté ses fruits : elle a permis à [FEDERALE Assurance](#) d'offrir un service de qualité au client et un meilleur suivi des affaires (réserves et coûts).

A.2.2. Caisse Commune

1. Données quantitatives

Au 31/12/2019 :

31/12/2019		Workers' compensation insurance	Total
Premiums written	Gross - Direct Business	71.534.389,41	71.534.389,41
	Gross - Proportional reinsurance accepted		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		
	Reinsurers' share	593.735,44	593.735,44
	Net	70.940.653,97	70.940.653,97
Premiums earned	Gross - Direct Business	71.534.389,41	71.534.389,41
	Gross - Proportional reinsurance accepted		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		
	Reinsurers' share	593.735,44	593.735,44
	Net	70.940.653,97	70.940.653,97
Claims incurred	Gross - Direct Business	79.358.597,68	79.358.597,68
	Gross - Proportional reinsurance accepted		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		
	Reinsurers' share	31.434,67	31.434,67
	Net	79.327.163,01	79.327.163,01
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	-1.271.657,05	-1.271.657,05
	Gross - Proportional reinsurance accepted		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		
	Reinsurers' share		
	Net	-1.271.657,05	-1.271.657,05
Expenses incurred		20.645.264,54	20.645.264,54
Other expenses			
Total expenses		20.645.264,54	20.645.264,54

Au 31/12/2020

31/12/2020		Workers' compensation insurance	Total
Premiumswritten	Gross - Direct Business	73,267,028.090	73,267,028.090
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0.000	0.000
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		0.000
	Reinsurers' share	594,195.610	594,195.610
	Net	72,672,832.480	72,672,832.480
Premiumsearned	Gross - Direct Business	73,267,028.090	73,267,028.090
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0.000	0.000
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		0.000
	Reinsurers' share	594,195.610	594,195.610
	Net	72,672,832.480	72,672,832.480
Claims incurred	Gross - Direct Business	81,985,648.330	81,985,648.330
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0.000	0.000
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		0.000
	Reinsurers' share	191,948.560	191,948.560
	Net	81,793,699.770	81,793,699.770
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	2,418,267.300	2,418,267.300
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0.000	0.000
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		0.000
	Reinsurers' share	0.000	0.000
	Net	2,418,267.300	2,418,267.300
Expenses incurred		19,159,845.248	19,159,845.248
Other expenses			
Total expenses			19,159,845.248

2. Analyse quantitative

La Caisse Commune a, en 2020, réalisé un résultat global pouvant être qualifié de satisfaisant. Conformément à la tendance déjà notée au cours des deux années précédentes, son encaissement a encore connu une légère augmentation (+ 2,4 %). Pointons aussi des frais d'exploitation en légère hausse, mais demeurant sous contrôle compte tenu de l'évolution positive du chiffre d'affaires, et des résultats financiers dépassant les objectifs fixés.

- **L'encaissement**

La croissance de l'encaissement (+ 2,4 % par rapport à 2019) a porté son total, en 2020, à € 73,3 millions. Le contexte dans lequel le chiffre d'affaires a été réalisé en 2020 se présente comme suit :

- Le marché belge de l'emploi a été lourdement impacté en 2020 par la pandémie de coronavirus, même si le secteur de la construction a pu, contrairement à d'autres secteurs, poursuivre ses activités. L'impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires sera néanmoins plus marqué en 2021 ;

- Le marché de l'assurance accidents du travail demeure extrêmement concurrentiel, même si depuis 2 ans, une tendance à la hausse des tarifs est constatée ;
- Plusieurs affiliés important ont été acquis début 2020 ;
- Dans le contexte de la crise du COVID, la Caisse Commune a donné à ses affiliés actifs dans le secteur de la construction la possibilité de ne pas payer leurs primes provisionnelles du 2^{ième} trimestre. Cela a été anticipé pour certains affiliés importants et les primes provisionnelles ont été réduites. L'impact est évalué à € 4,5 millions ;
- FEDERALE Assurance reste fidèle à sa politique prudente en matière d'acceptation et veille de manière continue à la qualité de son portefeuille.

- **La sinistralité**

Le ratio entre le coût total des sinistres survenu au cours de l'exercice en accidents du travail et les primes évolue favorablement. Le coût des sinistres survenus durant l'exercice 2020 diminue de 10 %, passant de € 75,8 millions à € 68,1 millions. Le nombre absolu de sinistres a connu une baisse de 3,6 % et s'élève à 10 599 dossiers. La Caisse Commune a, en 2020, déploré trois sinistres très graves ayant entraîné une incapacité permanente des victimes de plus de 50 % et sept cas mortels pris en charge (pour dix en 2019).

Cette diminution de la charge des sinistres démontre la pertinence des mesures prises par la Caisse Commune pour préserver la bonne qualité de son portefeuille clients. Elle justifie aussi la nécessité d'une politique renforcée en matière de prévention des accidents en partenariat avec les clients. Nombre d'entre eux sont néanmoins conscients qu'au-delà des conséquences humaines pour la victime et son entourage, un accident du travail génère aussi des coûts directs et indirects élevés pour l'employeur.

- **Ristournes**

Le résultat de la Caisse Commune lui permet d'accorder des ristournes, pour un montant total de € 0,9 million.

A.2.3. Mutuelle-Vie

1. Données quantitatives

Au 31/12/2019 :

31/12/2019		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Total
Premiums written	Gross	850.180,90	254.566.844,06	840.976,62	256.258.001,58
	Reinsurers' share	211.808,83	1.510.726,24	0,00	1.722.535,07
	Net	638.372,07	253.056.117,82	840.976,62	254.535.466,51
Premiums earned	Gross	850.180,90	254.566.844,06	840.976,62	256.258.001,58
	Reinsurers' share	211.808,83	1.510.726,24	0,00	1.722.535,07
	Net	638.372,07	253.056.117,82	840.976,62	254.535.466,51
Claims incurred	Gross	397.854,20	280.196.108,81	1.560.265,94	282.154.228,95
	Reinsurers' share	65.324,61	1.520.890,79	0,00	1.586.215,40
	Net	332.529,59	278.675.218,02	1.560.265,94	280.568.013,55
Changes in other technical provisions	Gross				
	Reinsurers' share				
	Net				
Expenses incurred		519.509,61	21.119.975,22		21.639.484,83
Other expenses					
Total expenses					21.639.484,83

Au 31/12/2020

31/12/2020		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Total
Premiums written	Gross	639,611.76	194,642,951.61	2,582,447.32	197,865,010.69
	Reinsurers' share	168,040.44	1,483,853.53	0.00	1,651,893.97
	Net	471,571.32	193,159,098.08	2,582,447.32	196,213,116.72
Premiums earned	Gross	639,611.76	194,642,951.61	2,582,447.32	197,865,010.69
	Reinsurers' share	168,040.44	1,483,853.53	0.00	1,651,893.97
	Net	471,571.32	193,159,098.08	2,582,447.32	196,213,116.72
Claims incurred	Gross	101,773.95	221,833,406.27	1,042,686.52	222,977,866.74
	Reinsurers' share	-71,568.13	964,445.54	0.00	892,877.41
	Net	173,342.08	220,868,960.73	1,042,686.52	222,084,989.33
Changes in other technical provisions	Gross				0.00
	Reinsurers' share				0.00
	Net				0.00
Expenses incurred		808,639.68	25,772,289.35		26,580,929.03
Other expenses					
Total expenses					26,580,929.03

2. Analyse quantitative

Après avoir connu une croissance exceptionnelle de 28 % en 2018 et de 23 % en 2019, l'encaissement de la Mutuelle-Vie a subi un recul de 23 % en 2020. Malgré la conjoncture persistante de taux d'intérêts bas, les résultats financiers progressent de 21 %. Les frais d'exploitation continuent à augmenter, du fait d'investissements en matière de digitalisation et des nombreuses nouvelles réglementations auxquelles les assureurs doivent se conformer. Le résultat satisfaisant réalisé par la Mutuelle-Vie lui permet d'accorder à ses clients des ristournes-vie (statutairement dénommées participations bénéficiaires) appréciables, de renforcer ses fonds propres et de maintenir un ratio de solvabilité qui dépasse largement les exigences légales en la matière.

Comme évoqué ci-avant, l'encaissement de 2020 a connu un tassement sensible, essentiellement dû à la crise sanitaire liée au Covid-19.

- **Assurances vie individuelles (branche 21)**

La nette baisse (près de 43 %) de l'encaissement en assurances-vie individuelles (branche 21) s'explique principalement par le net recul de la production d'un partenaire important d'une part, mais aussi par le fait que le portefeuille de la Mutuelle-Vie est essentiellement constitué de contrats à primes uniques, plus exposés au ralentissement des activités commerciales en 2020, du fait de la crise sanitaire.

À cet égard, il convient de noter que le portefeuille constitué de contrats d'épargne à primes récurrentes (avec ou sans avantages fiscaux sur les primes) tels que Vita Pension et Vita Flex 44 a légèrement progressé en 2020.

- **Contrats de capitalisation (branche 26)**

Si le chiffre d'affaires en branche 26 avait plus que triplé (+ 217 %) en 2019, il a connu un recul de 26 % en 2020. L'encaissement résulte principalement du partenariat initié avec Korfine, portant sur la distribution de contrats de capitalisation spécifiques permettant la constitution de la garantie locative légale entre bailleur et locataire, mais aussi de la conclusion de contrats dans le segment Social & Public.

- **Assurances-vie groupe**

Les assurances-vie groupe ont par contre connu une progression de près de 14 %, mais la situation se révèle contrastée : la formule Universal Life se tasse là où l'encaissement en assurance groupe classique est en hausse. Cette croissance est due à des opérations de consolidation des prestations acquises. Sur recommandation de la FSMA, les assureurs ont

invité leurs clients à constituer des réserves supplémentaires pour couvrir les éventuels déficits dus à la faiblesse persistante des taux d'intérêt.

- **Première année complète de commercialisation de la branche 44 (combinaison branches 21 et 23)**

2020 a été la première année complète de commercialisation du nouveau produit phare de la Mutuelle-Vie : Vita Flex 44, combinaison des branches 21 et 23. Cette combinaison des deux branches, dont l'objectif est d'allier maîtrise des risques et rendement, offre sur le long terme la flexibilité et la simplicité, qui caractérisent la philosophie de la Mutuelle-Vie en matière de solutions d'épargne et d'investissement. Il s'agit d'un produit qui peut évoluer tout au long de la vie : il peut être adapté selon l'évolution des besoins du client, son horizon de placement et son appétence au risque. Une sécurité optionnelle est également intégrée, via le « stop loss », un mécanisme de protection contre les dépréciations boursières importantes. Celui-ci s'active dès qu'un fonds atteint un pourcentage de dépréciation de 20 % par rapport à la valeur la plus élevée dont a bénéficié le client. Dans un tel cas, les réserves du client qui sont investies dans ce fonds sont automatiquement et gratuitement arbitrées vers un fonds refuge en attendant une réallocation ultérieure.

- **Vita Pension et F-Manager VIP à nouveau récompensés**

Mutuelle-Vie a remporté deux Trophées DECAVI de l'Assurance-Vie, pour Vita Pension (cinquième année d'affiliée) et F-Manager VIP (huitième année consécutive). Année après année, cette reconnaissance à l'égard des solutions proposées par la Mutuelle-Vie atteste de leur valeur ajoutée qualitative.

- **Solvabilité**

Malgré la dispense obtenue pour la constitution de la réserve pour risque de taux, Fédérale Assurance a néanmoins décidé d'affecter un montant de € 27 millions au fonds pour dotations futures, et contribué ainsi au maintien de son ratio de solvabilité à un niveau largement supérieur aux exigences légales.

A.2.4. Groupe FEDERALE Assurance

Au 31/12/2019 :

			Line of Business for non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)										Total
			Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	
			CO010	CO020	CO030	CO040	CO050	CO070	CO080	CO090	CO100	CO120	
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	2,732,392.83	5,738,951.35	71,443,865.12	69,618,946.94	33,216,739.45	41,368,541.27	36,718,698.08	0.00	8,188,403.99	2,622,909.80	271,649,448.83
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130											
	Reinsurers' share	R0140	875,069.02	605,843.74	593,735.44	3,541,999.13	517,363.05	2,766,127.65	4,545,087.61	0.00	0.00	0.00	13,445,225.64
	Net	R0200	1,857,323.81	5,133,107.61	70,850,129.68	66,076,947.81	32,699,376.40	38,602,413.62	32,173,610.47	0.00	8,188,403.99	2,622,909.80	258,204,223.19
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	1,884,764.58	5,759,013.70	71,443,865.12	69,850,074.91	33,225,834.35	37,896,169.78	32,599,257.08	0.00	4,834,862.16	2,620,747.22	260,114,588.90
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230											
	Reinsurers' share	R0240	612,342.68	658,576.31	593,735.44	3,541,999.13	517,363.05	2,766,127.65	1,752,580.92	0.00	8,188,403.99	2,622,909.80	21,254,038.97
	Net	R0300	1,272,421.90	5,100,437.39	70,850,129.68	66,308,075.78	32,708,471.30	35,130,042.13	30,846,676.16	0.00	-3,353,541.83	-2,162.58	238,860,549.93
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	1,419,058.47	1,394,994.33	79,358,597.68	47,134,862.34	18,765,057.76	22,476,325.54	27,360,944.37	0.00	2,715,266.88	3,310,339.50	203,993,566.87
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330											
	Reinsurers' share	R0340	164,027.58	-128,820.96	31,434.67	2,945,949.02	0.01	270,858.34	6,892,865.34	0.00	0.00	0.00	10,176,308.00
	Net	R0400	1,255,030.89	1,523,815.29	79,327,163.01	44,188,913.32	18,765,057.75	22,205,467.20	20,468,079.03	0.00	2,715,266.88	3,310,339.50	193,759,258.87
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	74,864.65	-296,812.32	-1,271,657.05	-102,824.71	-36,543.08	-444,226.39	-1,136,558.49	0.00	3,949,557.12	2,751.33	738,451.06
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	332,529.59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	332,529.59
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430											
	Reinsurers' share	R0440	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Net	R0500	407,394.24	-296,812.32	-1,271,657.05	-102,824.71	-36,543.08	-444,226.39	-1,136,558.49	0.00	3,949,557.12	2,751.33	1,070,980.65
Expenses incurred	R0550	731,524.67	2,460,207.20	20,645,264.54	26,457,553.05	11,525,530.37	18,414,481.20	17,729,050.46	0.00	1,840,184.65	1,340,619.95	101,144,416.10	
Other expenses	R1200											-4,464,214.26	
Total expenses	R1300											96,680,201.84	

Au 31/12.2020

31/12/2020		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Total
Premiums written	Gross - Direct Business	2,421,377	5,540,061	73,178,284	68,539,310	37,743,597	43,232,131	34,833,948	8,325,572	2,438,128	276,302,408
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted										
	Reinsurers' share	789,911	576,540	594,196	4,197,292	514,173	3,241,092	4,041,706	0	0	13,954,910
	Net	1,631,466	4,963,521	72,584,089	64,342,018	37,229,424	39,991,038	30,842,241	8,325,572	2,438,128	262,347,497
Premiums earned	Gross - Direct Business	2,421,274	5,607,908	73,178,284	68,807,039	37,885,703	42,180,582	31,981,739	8,170,834	2,441,102	272,674,484
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted										
	Reinsurers' share	722,358	646,904	594,196	4,197,292	514,173	3,241,092	1,867,755	0	0	11,783,769
	Net	1,698,916	4,961,004	72,584,089	64,609,747	37,371,530	38,939,490	30,113,984	8,170,834	2,441,102	260,890,715
Claims incurred	Gross - Direct Business	472,712	1,508,709	81,985,648	38,761,820	15,164,877	27,487,620	19,734,379	2,912,426	3,022,999	191,051,190
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted										
	Reinsurers' share	105,444	303,858	191,949	1,870,230	3,443	23,760	1,597,801	0	0	893,995
	Net	367,268	1,204,851	81,793,700	36,891,591	15,168,320	27,463,860	21,332,181	2,912,426	3,022,999	190,157,195
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	45,135	59,632	2,418,267	668,745	45,224	549,725	1,037,441	237,224	-2,840	2,782,954
	Gross - Proportional reinsurance accepted	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted										
	Reinsurers' share	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Net	45,135	59,632	2,418,267	668,745	45,224	549,725	1,037,441	237,224	-2,840	2,782,954
Expenses incurred	1,573,967	2,584,985	19,159,845	29,032,115	14,332,822	22,973,967	18,312,670	4,255,200	1,302,626	113,528,196	
Other expenses											9,717,238
Total expenses											103,810,958

Au 31/12/2019 :

			Line of Business for: life insurance obligations		
			Insurance with profit participation		Total
			C0220	C0300	
Premiums written	Gross	R1410	249,344,685.88	249,344,685.88	
	Reinsurers' share	R1420	1,510,726.24	1,510,726.24	
	Net	R1500	247,833,959.64	247,833,959.64	
Premiums earned	Gross	R1510	254,566,844.06	254,566,844.06	
	Reinsurers' share	R1520	1,510,726.24	1,510,726.24	
	Net	R1600	253,056,117.82	253,056,117.82	
Claims incurred	Gross	R1610	280,196,108.81	280,196,108.81	
	Reinsurers' share	R1620	1,520,890.79	1,520,890.79	
	Net	R1700	278,675,218.02	278,675,218.02	
Changes in other technical provisions	Gross	R1710		0.00	
	Reinsurers' share	R1720		0.00	
	Net	R1800		0.00	
Expenses incurred		R1900	21,119,975.22	21,119,975.22	
Other expenses		R2500		-1,172,923.98	
Total expenses		R2600		19,947,051.24	

Au 31/12/2020 :

31/12/2020		Insurance with profit participation	Total
Premiums written	Gross	183,511,147	183,511,147
	Reinsurers' share	1,483,854	1,483,854
	Net	182,027,294	182,027,294
Premiums earned	Gross	183,511,147	183,511,147
	Reinsurers' share	1,368,257	1,368,257
	Net	182,142,891	182,142,891
Claims incurred	Gross	221,833,406	221,833,406
	Reinsurers' share	964,446	964,446
	Net	220,868,961	220,868,961
Changes in other technical provisions	Gross		0
	Reinsurers' share		0
	Net		0
Expenses incurred		25,772,289	25,772,289
Other expenses			-1,824,153
Total expenses			23,948,136

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Société Coopérative

1. Actifs financiers

L'année a été favorable pour les résultats de la Société Coopérative qui a vu ses revenus financiers bondir de € 17.1 millions à € 29.2 millions. La Société Coopérative a pu profiter du bon timing de l'exit intégral des positions en couvertures sur actions (+ value de € 7.7millions) grâce à son bon ratio de solvabilité.

Les revenus récurrents ont également progressé de € 20.2 millions à € 21.8 millions, bénéficiant de la hausse des dividendes des participations en FEDERALE REIM et FEDERALE Real Estate et des actions cotées, auxquelles elle est la plus exposée proportionnellement des 3 compagnies. Le rendement récurrent a augmenté de 3.96% en 2019 à 4.22% en 2020. Le rendement total réalisé en 2020 sur actifs hors plus-values latentes est de 5.58% (contre 3.38% en 2020).

1. Financial Assets

	31/12/2019	31/12/2020
Income & Expenses & Withholding Taxes		
Equities & Collective Investment Undertakings	6,549,585.11	7,493,866.70
Derivatives	-19,700.00	-6,000.00
Bonds	13,239,593.88	13,388,216.43
Other Loans & Mortgages	377,922.64	925,608.87
Debts owed to credit institutions	12,298.22	47,691.83
TOTAL	20,159,699.85	21,849,383.83
Realized Gains & Losses		
Equities & Collective Investment Undertakings	4,703,111.25	3,417,950.27
Derivatives	-8,342,190.00	7,688,440.00
Bonds	544,000.77	-3,689,239.09
Other Loans & Mortgages	-509.28	-9,988.57
TOTAL	-3,095,587.26	7,407,162.61
TOTAL	17,064,112.59	29,256,546.44

Taux moyen sur l'ensemble du portefeuille, avec les plus- & moins-values réalisées + réduction de valeur et reprises :

31/12/2019 = 3.38 %

31/12/2020 = 5.58 %

2. Immobilier

Total property	31/12/2019	31/12/2020
Gross Asset Value (GAV)	€ 50,770,130.00	€ 45,938,839.02
Rents	€ 2,790,527.36	€ 2,559,465.88
Yield GAV	5.50%	5.57%

3. Prêts et créances hypothécaires

3. Prêts et créances hypothécaires

	31/12/2019	31/12/2020
LOANS & MORTGAGES		
Remaining Balance of Obligation	17,601,519.17	16,030,911.44
Received Income	494,393.61	423,673.47
Average Yield	2.63%	2.52%

A.3.2. Caisse Commune

1. Actifs financiers

Les revenus financiers ont augmenté de € 26.9 millions à € 29.2 millions, soutenu par des résultats non récurrents (€ 4.8 millions sur couvertures d'actions).

Les revenus financiers récurrents ont baissé de € 27.0 millions à € 26.0 millions, impactés par la baisse du rendement sur portefeuille consécutive à l'écrasement des taux et des spreads (de 3.98% en 2019 à 3.69% en 2020) et de la nécessité de limiter l'impact négatif sur ratio SCR via un derisking du portefeuille. Le rendement total réalisé en 2020 sur actifs hors plus-values latentes est de 4.15% versus 3.97% en 2020.

Financial Assets

		31/12/2019	31/12/2020
Income & Expenses & Withholding Taxes			
	Equities & Collective Investment Undertakings	2,880,082.82	2,459,560.21
	Derivatives	-14,200.00	-5,900.00
	Bonds	22,255,779.68	21,303,868.63
	Other Loans & Mortgages	1,874,841.20	2,104,714.06
	Debts owed to credit institutions		66,717.40
	Property (other than for own use)		22,823.28
	TOTAL	26,996,503.70	25,951,783.58
Realized Gains & Losses			
	Equities & Collective Investment Undertakings	3,385,589.59	-89,660.88
	Derivatives	-6,095,985.00	4,818,220.00
	Bonds	2,393,387.16	-1,422,492.92
	Other Loans & Mortgages	247,419.71	-67,871.83
	TOTAL	-69,588.54	3,238,194.37
TOTAL		26,926,915.16	29,189,977.95

Taux moyen sur l'ensemble du portefeuille, avec les plus- & moins-values réalisées + réduction de valeur et reprises :

31/12/2019 = 3.97 %

31/12/2020 = 4.15 %

2. Immobilier

Total property	31/12/2019	31/12/2020
Gross Asset Value (GAV)	€ 81,482,250.00	€ 83,273,926.83
Rents	€ 3,631,911.14	€ 3,758,590.37
Yield GAV	4.46%	4.51%

3. Prêts et créances hypothécaires

3. Prêts et créances hypothécaires

	31/12/2019	31/12/2020
LOANS & MORTGAGES		
Remaining Balance of Obligation	26,174,667.62	23,274,446.65
Received Income	824,708.21	651,829.09
Average Yield	2.86%	2.64%

A.3.3. Mutuelle-Vie

1. Actifs financiers

Les revenus de la Finance pour la Vie de 2020 sont de € 90.9 millions, contre € 73.3 millions en 2019. La surperformance est due à des résultats non récurrents liés aux portefeuilles equity (plus-values sur la réduction de l'exposition et sur la couverture en futures) et d'obligations. Une réduction de valeur de € 2.5 millions a été actée.

Les revenus récurrents ont par contre baissé de € 79.7 millions à € 78.7 millions et le taux récurrent a baissé de 4.03% fin 2019 à 3.72% (-0.31%) suite aux ventes d'actifs demandées pour réduire le SCR Market (-€37m SCR), la baisse des primes à réinvestir et le niveau des taux plus bas qu'anticipé. La baisse marquée du rendement sur actifs va se poursuivre en 2021 suites aux mesures prises en décembre 2020 et encore à prendre. Le rendement total réalisé en 2020 sur actifs hors plus-values latentes) est de 4.27% (réduit au second semestre par les nouvelles positions en futures).

Financial Assets

		31/12/2019	31/12/2020
Income & Expenses & Withholding Taxes			
	Equities & Collective Investment Undertakings	13,315,176.52	11,692,173.89
	Derivatives	-85,600.00	-67,400.00
	Bonds	62,357,249.41	59,104,659.39
	Other Loans & Mortgages	3,426,189.25	7,377,818.14
	Debts owed to credit institutions	311,019.86	270,175.22
	Property (other than for own use)	358,224.32	360,938.64
	TOTAL	79,682,259.36	78,738,365.28
Realized Gains & Losses			
	Equities & Collective Investment Undertakings	40,102,406.43	3,777,740.24
	Derivatives	-33,881,925.00	8,731,955.00
	Bonds	-13,389,081.29	-767,058.76
	Other Loans & Mortgages	33,371.53	-27,697.31
	Assets held for unit-linked funds	765,372.71	436,428.55
	TOTAL	-6,369,855.62	12,151,367.72
TOTAL		73,312,403.74	90,889,733.00

Taux moyen sur l'ensemble du portefeuille, avec les plus- & moins-values réalisées + réduction de valeur et reprises :

31/12/2019 = 3.67 %

31/12/2020 = 4.27 %

2. Immobilier

Total property	31/12/2019	31/12/2020
Gross Asset Value (GAV)	€ 9,855,000.00	€ 11,132,605.00
Rents	€ 925,541.11	€ 1,335,159.49
Yield GAV	9.39%	11.99%

3. Prêts et créances hypothécaires

3. Prêts et créances hypothécaires

	31/12/2019	31/12/2020
LOANS & MORTGAGES		
Remaining Balance of Obligation	45,601,130.14	52,892,270.64
Received Income	1,179,054.71	1,236,994.55
Average Yield	2.66%	2.51%

A.3.4. Groupe consolidé FEDERALE Assurance

	Solvency II BS-C1_2	2019	2020	Delta
Income & Fees	Bonds	95,099,619.64	92,392,295.14	-2,707,324.50
	Equities & Collective Investment			
	Undertakings	20,136,510.57	11,560,920.18	-8,575,590.39
	Property (other than for own use)	17,829,363.97	17,972,356.67	142,992.70
	Loans & Mortgages	8,301,566.11	13,141,588.65	4,840,022.54
	Debts owed to credit institutions	323,314.75	384,584.45	61,269.70
	Derivatives	-119,500.00	-79,300.00	40,200.00
Income & Fees Total		141,570,875.04	135,372,445.09	-6,198,429.95
Realized Gains & Losses	Bonds	2,487,547.49	-6,717,873.75	-9,205,421.24
	Equities & Collective Investment			
	Undertakings	48,838,099.20	10,426,989.04	-38,411,110.16
	Assets held for unit-linked funds	765,372.71	436,428.55	-328,944.16
	Property (other than for own use)	3,901,975.77	6,982,265.56	3,080,289.79
	Loans & Mortgages	-23,222.62	-73,614.92	-50,392.30
	Derivatives	-52,955,745.00	20,835,615.00	73,791,360.00
Realized Gains & Losses Total		3,014,027.55	31,889,809.48	28,875,781.93
Grand Total		144,584,902.59	167,262,254.57	22,677,351.98

Les revenus sur actifs se sont élevés à € 167.3 millions, en hausse de € 22,7 millions par rapport aux € 144,6 millions enregistrés en 2019.

Cette hausse est attribuable à une contribution positive des résultats non-récurrents de 31.9m, notamment sur couverture à la baisse du portefeuille d'actions (dérivés en futures), devenu fortement positive (+ € 20,8 millions) en 2020 suite à la correction boursière du printemps alors que les bourses avaient grimpé en 2019. Ce résultat a quasi été complété par des plus-values sur le portefeuille actions (€ 7 millions) et sur fonds.

Les revenus récurrents sont en baisse de € 6.2 millions, essentiellement lié à la perte de dividendes (- € 8.6 millions) consécutive à la réduction de la poche actions et du report ou annulation de dividendes lié au Covid. Les intérêts sur obligations sont en baisse de € 2.7 millions, mais largement compensée par la hausse des intérêts en provenance des emprunts (+ 4.8 millions).

A.4. Résultats des autres activités

La Mutuelle-Vie, Société Coopérative et Caisse Commune détiennent ensemble diverses sociétés immobilières qui contribuent aux revenus financiers.

A.5. Autres informations

Aucune autre information ne doit être mentionnée.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Description du système

B.1.1.1 Le groupe d'assurance FEDERALE ASSURANCE

Afin de favoriser une gestion efficace et prudente de leurs activités et des risques inhérents à leur modèle d'entreprise, les trois entreprises d'assurance de **FEDERALE Assurance**, qui forment entre elles un consortium, ont adopté une structure de gestion centralisée opérant une distinction claire entre :

- la direction concrète et la gestion journalière effectuées par le comité de direction.
- la surveillance de celles-ci par les conseils d'administration.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de **FEDERALE Assurance** par le conseil d'administration : le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération.

En outre, le conseil consultatif, est chargé d'émettre des avis sur des questions spécifiques à la demande du conseil d'administration.

1. Missions et responsabilités des organes sociétaires

a. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exclusion de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Il assume la responsabilité finale de **FEDERALE Assurance**.

Le conseil d'administration est notamment chargé :

- de définir et superviser la stratégie, la politique générale de **FEDERALE Assurance** en ce compris la politique commerciale et la politique en matière de gestion des risques ainsi que les objectifs et les valeurs ;
- d'approuver et évaluer régulièrement l'efficacité du système de gouvernance;
- de superviser les activités du comité de direction;
- d'évaluer régulièrement le fonctionnement du contrôle interne et s'assurer que ce contrôle procure un degré de certitude raisonnable quant à la fiabilité du processus de reporting de l'information financière;
- de prendre connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes (à savoir la fonction de gestion des risques, la fonction actuarielle, la fonction de compliance et la fonction d'audit interne), le commissaire agréé et les autorités de contrôle;
- d'adopter et évaluer régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et assurer la surveillance de sa mise en œuvre.

b. Le comité de direction

Le comité de direction, agissant comme organe collégial, est chargé, en application de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil d'administration, de la direction effective et de la gestion journalière de **FEDERALE Assurance** ainsi que de sa représentation.

Il est collectivement responsable envers le conseil d'administration.

Les missions du comité de direction sont notamment de :

- assurer la direction des activités de **FEDERALE Assurance** conformément aux objectifs stratégiques fixés par le conseil d'administration
- fournir en temps utile au conseil d'administration toutes les informations relatives aux activités de **FEDERALE Assurance** et faire rapport au conseil d'administration sur sa situation financière et sur tous les aspects nécessaires à l'exécution de ses obligations et à son fonctionnement efficace ;
- mettre en place des structures organisationnelles et opérationnelles conçues pour soutenir les objectifs stratégiques et les opérations de **FEDERALE Assurance**.
- veiller à mettre en œuvre la politique de rémunération et la politique d'intégrité qui ont été adoptées par le conseil d'administration ;
- mettre en œuvre la politique de gestion des risques définie par le conseil d'administration en prenant les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise des risques.

c. Le comité exécutif

Le comité exécutif est un comité décisionnel interne relevant du comité de direction. Les membres du comité de direction sont tous membres du comité exécutif.

Le comité de direction a établi une délégation formelle de pouvoirs au comité exécutif et aux autres comités décisionnels internes (qui relèvent du comité exécutif).

Au sein du comité exécutif, le comité de direction prend les décisions sur les sujets suivants dépendant des pouvoirs qui lui sont exclusivement réservés en vertu des dispositions légales, réglementaires et statutaires (le comité exécutif en est informé) ou délègue le pouvoir de décision au comité exécutif pour les compétences autres que celles réservées au comité de direction:

(liste non exhaustive)

- le fonctionnement des différents services [FEDERALE Assurance](#) ;
- la mise en place et coordination d'actions commerciales et la mise en œuvre d'objectifs déterminés par le conseil d'administration ;
- le fonctionnement et la gestion du réseau de vente de [FEDERALE Assurance](#) (organisation, suivi des dashboards, etc.);
- la mise en œuvre de nouvelles dispositions légales ou réglementaires ;
- l'établissement des comptes annuels, des rapports annuels, du bilan social, des participations bénéficiaires et ristournes ;
- les décisions stratégiques relatives à la communication interne et externe et le suivi de celle-ci.

d. Les comités spécialisés

Afin de pouvoir examiner en profondeur les dossiers soumis au conseil d'administration et préparer les décisions de ce dernier, trois comités spécialisés ont été constitués en son sein : le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération.

i. Le comité d'audit

Le comité d'audit est chargé entre autres du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'audit interne et de ses activités, et du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

Il soumet également au conseil d'administration la proposition de nomination (ou de renouvellement) et de rémunération du commissaire agréé.

ii. Le comité des risques

Le comité des risques est chargé entre autres, pour l'ensemble des entreprises d'assurance de **FEDERALE Assurance**, de conseiller le conseil d'administration sur l'organisation de la fonction de gestion des risques et sur les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs. Il assiste le conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de cette stratégie et de l'appétence au risque par le comité de direction.

iii. Le comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération émet un avis à l'intention du conseil d'administration concernant la nomination et la rémunération des administrateurs non-exécutifs pour leur mandat au sein du conseil d'administration ou d'un comité spécialisé, des administrateurs exécutifs et des membres du conseil consultatif.

Il émet également un avis sur la politique de rémunération, les pratiques de rémunération et sur les incitants créés au regard de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité.

e. Le conseil consultatif

Le conseil consultatif est chargé de faire part de son avis au conseil d'administration en matière de stratégie et politique commerciale, de sujets relatifs aux activités d'assurance et chaque fois que le conseil d'administration et le comité de direction le jugent utile.

Il est consulté obligatoirement en matière de modification de statuts, modification du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, octroi de ristournes et participations bénéficiaires et nomination du président du conseil d'administration.

B.1.1.2 Les autres sociétés du groupe consolidé FEDERALE ASSURANCE

Les conseils d'administration des autres sociétés du groupe consolidé **FEDERALE Assurance** sont composés d'un ou de plusieurs membres du comité de direction de **FEDERALE Assurance**.

Cela permet une meilleure intégration des différentes filiales dans le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** et la poursuite d'une stratégie et d'une gestion cohérente.

B.1.2. Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération de **FEDERALE Assurance** est établie conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière et s'inscrit dans la politique générale de bonne gouvernance de **FEDERALE Assurance**.

Les principes généraux de la politique de rémunération sont fixés par le conseil d'administration, sur avis du comité de nomination et de rémunération et du comité des risques.

Le comité de direction veille à la mise en œuvre correcte de cette politique.

1. Principes généraux

La politique de rémunération et les pratiques de rémunération de **FEDERALE Assurance** sont établies, mises en œuvre et maintenues en vigueur d'une manière conforme à la stratégie d'entreprise et de gestion des risques, au profil de risque, aux objectifs, aux pratiques de gestion des risques et aux intérêts et résultats à long terme de **FEDERALE Assurance** et comportent des mesures de prévention des conflits d'intérêts.

La politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de **FEDERALE Assurance**.

Les excédents de chaque exercice après attribution aux réserves et les excédents reportés, appartiennent aux assurés et sont donc distribués sous forme de ristournes et de participations bénéficiaires.

2. Pratiques de rémunération en vigueur pour tous les membres du personnel

La structure de rémunération de **FEDERALE Assurance** comprend deux composantes :

- Une rémunération fixe : chaque collaborateur reçoit un salaire de base qui correspond à sa fonction, ses compétences et son expérience. La rémunération fixe est octroyée sur base d'un barème propre à **FEDERALE Assurance**.
- Une rémunération variable à court terme : chaque collaborateur peut prétendre à un complément éventuel, sous la forme de primes d'encouragement. Les collaborateurs reçoivent ces primes en fonction de la réalisation d'objectifs annuels, sur base de prestations individuelles et collectives.

Les membres de la direction, qui exercent leurs activités dans le cadre d'un contrat de travail, et les cadres supérieurs peuvent également bénéficier d'une gratification dont le montant est déterminé suivant des critères définis par l'administrateur-délégué et, en son absence, par deux membres du comité de direction.

Le salaire fixe des collaborateurs du réseau de vente est complété par une partie variable qui est soit déterminée sur base de la qualité et de la quantité de nouveaux contrats (pour les gérants de bureaux et les attachés commerciaux), soit constituée par le paiement de commissions (pour les conseillers).

La fonction de compliance donne un avis sur la détermination des rémunérations variables en fonction d'objectifs commerciaux et des 'incentives' et assure le contrôle de leur impact dans le cadre des exigences en matière de distribution de produits d'assurance et de conflits d'intérêts.

3. Règles applicables à la catégorie des « Identified Staff »

La politique de rémunération comporte des dispositions spécifiques relatives aux personnes qui forment la catégorie des « Identified Staff ». Il s'agit :

- des membres du conseil d'administration ;
- des membres du comité de direction ;
- des responsables des fonctions de contrôle indépendantes ;
- des membres du personnel de l'entreprise dont l'activité professionnelle, exercée individuellement ou au sein d'un groupe, a eu ou est susceptible d'avoir une incidence matérielle sur le profil de risque des entreprises d'assurance (« risk takers »).

a. Membres du conseil d'administration

Les administrateurs non-exécutifs ont droit, durant leur mandat, à une rémunération fixe et à un jeton de présence par réunion à laquelle ils assistent, dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Leur rémunération est déterminée en fonction des missions qu'ils exercent, des responsabilités qu'ils assument et du temps consacré à leur fonction.

Leur rémunération n'est pas liée aux résultats de [FEDERALE Assurance](#). Ils ne bénéficient en outre ni d'avantages en nature, ni d'avantages liés aux plans de pension.

Les administrateurs non-exécutifs ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable.

Les administrateurs exécutifs exercent leur mandat d'administrateur à titre gratuit.

b. Membres du comité de direction

La rémunération fixe des membres du comité de direction est déterminée par le conseil d'administration,.

Leur rémunération est fixée en fonction de leur expérience et leur expertise, ainsi que des responsabilités qu'ils assument, mais aussi en fonction des conditions du marché prévalant pour des fonctions et des profils de compétences équivalents.

Leur rémunération variable est fixée en fonction de l'atteinte d'objectifs ou de 'key performance indicators' (KPI), déterminés par le comité de nomination et de rémunération. Le pourcentage de réalisation de ces KPI est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

L'administrateur-délégué et les membres du comité de direction qui sont nommés à partir de 2017 exercent leurs activités sous le statut d'indépendant.

c. Les responsables de fonctions de contrôle indépendantes

Ces membres du personnel sont soumis au même régime que les employés, en ce qui concerne les règles applicables à leur contrat de travail.

Leur rémunération n'est en aucun cas liée aux performances des services opérationnels concernés ou des domaines d'activités contrôlés.

d. Les « Risk Takers »

Les « Risk Takers » à savoir l'Asset & Cash Manager sont soumis au même régime que les employés, en ce qui concerne les règles applicables à leur contrat de travail.

Leur rémunération variable est attribuée en fonction de la réalisation d'objectifs annuels liés à leur fonction. Elle n'est en aucun cas liée aux performances des secteurs opérationnels concernés.

B.2. Exigences d'expertise et d'honorabilité

B.2.1. Exigences « Fit & Proper »

Les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables des fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'expertise adéquate à l'exercice de leur fonction afin de garantir une gestion saine et prudente de [FEDERALE Assurance](#) ainsi que d'une honorabilité professionnelle irréprochable.

Les exigences d'expertise et d'honorabilité professionnelle sont décrites dans la politique « Fit & Proper » de [FEDERALE Assurance](#) approuvée par le conseil d'administration ainsi que dans les profils de fonction établis pour les administrateurs non-exécutifs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes.

L'expertise vise les connaissances et l'expérience adéquates de la personne, ses compétences personnelles et le comportement professionnel requis pour exercer sa fonction.

L'honorabilité professionnelle porte sur l'honnêteté et l'intégrité de la personne.

La politique « Fit & Proper » et les profils de fonction tiennent compte des règles stipulées par la Banque Nationale de Belgique.

Cette politique est complétée par une politique relative à la composition du conseil d'administration et du comité de direction et à la sélection des administrateurs et des membres du comité de direction, et par des règles internes concernant les fonctions extérieures et les incompatibilités.

B.2.2. Processus d'appréciation des exigences « Fit & Proper »

FEDERALE Assurance met en œuvre des procédures d'évaluation de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes tant lors de leur sélection que pendant l'exercice de leur fonction.

L'évaluation ou la réévaluation (suite à des éléments nouveaux ou un renouvellement de mandat) de la personne intéressée est effectuée soit par le conseil d'administration, soit par le comité de nomination et de rémunération, soit par le comité de direction selon que le dossier de candidature concerne un administrateur exécutif, un membre du comité de direction ou un responsable d'une fonction de contrôle indépendante. Le résultat final de ces évaluations et les considérations à la base des décisions sont consignées par écrit, y compris les accords éventuels sur des points d'amélioration en rapport avec l'expertise.

Si le résultat de l'évaluation est positif, les formulaires standard établis par la Banque Nationale de Belgique sont complétés par la personne concernée et par FEDERALE Assurance et transmis à la Banque Nationale de Belgique avec la documentation correspondante, laquelle réalisera sa propre évaluation du caractère approprié de la personne concernée.

La politique « FIT & PROPER » prévoit également la signature par l'intéressé d'une déclaration écrite dans laquelle il confirme qu'il respectera sans réserve les normes d'expertise et d'honorabilité en vigueur pour sa fonction pendant toute la durée de cette fonction et l'obligation de communiquer immédiatement tout évènement susceptible d'influencer le caractère « Fit & Proper ».

Une évaluation de la compétence individuelle des membres du comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes est effectuée tous les deux ans afin d'assurer qu'ils demeurent aptes à l'exercice de la fonction.

Complémentairement à celle-ci, le conseil d'administration évalue le cas échéant via le comité de nomination et de rémunération la compétence collective du conseil d'administration (et des comités spécialisés) et du comité de direction.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le comité des risques, le comité de direction et le chief risk officer (CRO) se réunissant au sein du risk management committee et le personnel. Il constitue le cadre d'une approche planifiée des risques encourus par le groupe consolidé FEDERALE Assurance, à l'exception de la S.A. OPTIMCO.

La S.A. OPTIMCO dispose d'une charte de gestion des risques décrivant les principes du système de gestion des risques. Ces principes sont mis en œuvre au sein de chaque activité de l'entreprise, adaptés à la taille et à la complexité des différentes unités commerciales.

La maîtrise de la gestion des risques relève du risk management committee, sous la présidence du CRO, qui devra :

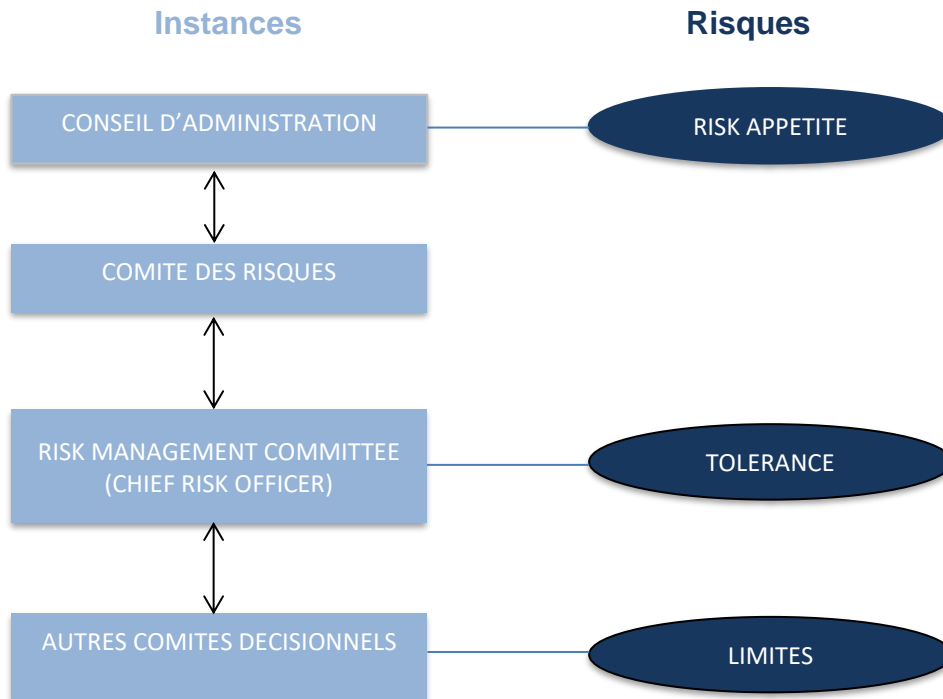
- coordonner l'application de la politique et la stratégie globale de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration sur avis du comité des risques ;
- gérer par anticipation les risques encourus par le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#);
- prendre en temps voulu les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques ainsi que leur impact sur la réalisation des objectifs du groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#);
- décider de la réponse appropriée pour chaque risque recensé ;
- surveiller et évaluer les résultats de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques ;
- établir le reporting à l'attention des différentes instances ;
- et enfin, suivre la gestion des fonds propres et la structure financière, y inclus la solvabilité et rentabilité.

Le risk appetite est le niveau de risque maximal que [FEDERALE Assurance](#) et le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#) sont prêts à accepter afin d'accomplir leurs missions et leurs objectifs stratégiques, en tenant compte des attentes des parties prenantes.

Ce risk appetite doit être pris en considération lorsque le conseil d'administration approuve la stratégie de [FEDERALE Assurance](#) afin de s'assurer que les résultats de cette stratégie sont cohérents avec le risk appetite défini. Le risk appetite est fixé au moins une fois par an ou lorsque les circonstances le nécessitent ou à tout moment jugé adéquat par le conseil d'administration. Il est fixé dans une optique de long terme en vue de maintenir la solvabilité à un niveau adéquat au niveau solo, entreprise par entreprise, mais aussi au niveau du groupe.

Le risk management committee est chargé du suivi du risk appetite et de la vérification des écarts par rapport au risk appetite fixé. Pour ce faire, le chief risk officer doit tenir informé le risk management committee de toutes modifications du profil de risques afin qu'il s'assure que la cohérence de celui-ci avec le risk appetite est toujours bien respecté.

Le comité des risques sera informé par le risk management committee des écarts par rapport au risk appetite ainsi que des modifications du profil de risque aux fins d'assurer qu'il demeure aligné avec le risk appetite et avec les seuils de tolérance définis.

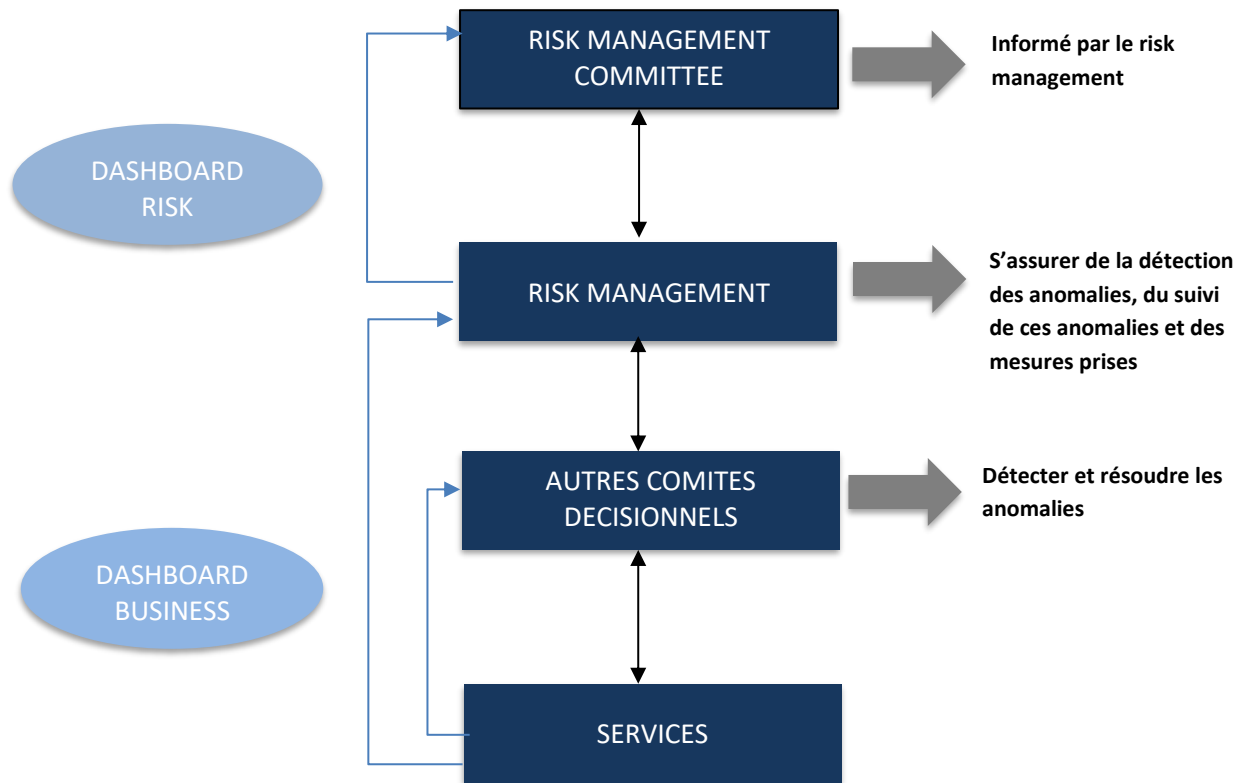


La charte de gestion des risques de la S.A. OPTIMCO décrit le cadre du risk appetite et des tolérances qui sont sous sa responsabilité et sous la supervision de son conseil d'administration. Ensuite, le comité exécutif de la S.A. OPTIMCO les convertit en un ensemble de limites de risque opérationnel et/ou de tolérances par catégorie de risque.

B.3.2. Intégration à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision

Les instances intervenant dans la gestion des risques étant définies, ce dispositif de pilotage doit s'accompagner d'un processus de suivi et de reporting. Pour ce faire, certains services établissent un dashboard business à l'attention des comités décisionnels concernés et du département risk management (ci-après « risk management »). Ce dashboard regroupe un ensemble d'indicateurs clés pour aider à piloter l'activité.

Les différents dashboards business réceptionnés par le risk management sont analysés en vue de présenter au risk management committee et au comité des risques un dashboard risk qui disposera ainsi du profil de risque actuel du groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#), à l'exception de la S.A. OPTIMCO.



Ces dashboards permettent aux comités décisionnels de détecter et de résoudre les anomalies. Le risk management suit les mesures prises par ces comités en vue de palier les anomalies. Le risk management committee est informé du suivi des anomalies par l'intermédiaire du risk management. Le risk management regroupe l'ensemble des collaborateurs du département de la gestion des risques au sein de **FEDERALE Assurance** qui sont en charge d'assister le chief risk officer dans ses missions.

Tout ce processus est ainsi intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision.

La S.A. OPTIMCO dispose d'un suivi permanent des différents risques qui lui permet d'identifier, analyser et anticiper ou de répondre de manière adéquate aux risques dans le cadre d'acceptation de l'entreprise fixé par le conseil d'administration.

B.3.3. Evaluation interne des risques et de la solvabilité

1. Mise en œuvre

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ci-après ORSA) est un processus qui doit être parfaitement intégré à la gestion de l'entreprise. Les résultats de l'ORSA sont une aide à la décision de la stratégie de l'entreprise, dans le cadre de la gestion de ses fonds propres et de son plan d'entreprise et l'élaboration et la conception de ses produits. Il s'agit pour le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** de démontrer sa capacité à apprécier et à maîtriser ses risques, dans une vision prospective et en cohérence avec son niveau de tolérance au risque,

en lien avec sa stratégie. L'ORSA doit couvrir tous les risques importants qui pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses obligations. Le management doit être informé de l'impact potentiel de ses actions et s'assurer que les besoins globaux de solvabilité sont rencontrés à tout moment.

L'ORSA a aussi comme objectif de s'assurer du respect des exigences réglementaires de capitaux en hypothèse de continuité d'activité et des exigences concernant les provisions techniques. Pour déterminer le besoin global de solvabilité, le risk management affine le paramétrage du modèle standard afin de mieux refléter le profil de risque des entités de **FEDERALE Assurance**. Le besoin global de solvabilité obtenu est ainsi comparé avec les exigences réglementaires et le risk appetite. Des mesures sont prises en cas de discordance. Le risk management planifie également les besoins futurs de fonds propres à partir du plan prévisionnel validé par le comité de direction.

Afin de prendre en compte tous les risques significatifs et d'estimer l'impact d'une fluctuation d'un facteur de risque, le risk management élabore un programme global de stress tests. La fréquence de ces stress tests est annuelle sauf en cas de survenance d'événements exceptionnels et de demandes spécifiques du régulateur.

Toutes les entités qui entrent dans le périmètre de consolidation constituent le champ d'application de l'ORSA si la nature, la taille, la complexité et le rôle de l'entité au sein du groupe consolidé **FEDERALE Assurance** le justifient (entreprises d'assurance et autres sociétés). La S.A. OPTIMCO mène son propre ORSA. Pour cet exercice d'auto-évaluation, la S.A. OPTIMCO établit elle-même les critères qu'elle utilise à cette fin et exige une coopération à tous les niveaux afin de créer un soutien et une sensibilisation suffisants. Cette évaluation prend en compte les options stratégiques déterminées par le comité exécutif et validées par le conseil d'administration.

Pour le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** (à l'exception de la S.A. OPTIMCO), le processus ORSA se décline en plusieurs étapes : la définition du cadre de la prise de risque, l'identification et l'évaluation des risques ainsi que la gestion, le suivi et le reporting de ces risques.

- **Cadre de la prise de risque**

La mise en place de l'ORSA nécessite tout d'abord la définition d'un cadre de la gestion des risques. Le risk appetite, niveau de risque agrégé que le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité et de son développement, est définie par le conseil d'administration. Elle est liée à la stratégie globale, se déclinant à tous les niveaux. La tolérance au risque, niveau de risque que le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** accepte de prendre dans un périmètre plus restreint, est quant à elle définie par le risk management committee et approuvée par le conseil d'administration après avis du comité des risques. Enfin, le profil actuel de risque et le respect des limites sont suivis par les différents comités décisionnels qui dépendent du comité de direction.

- **Identification, évaluation des risques et gestion des risques**

La seconde étape consiste à identifier, mesurer et gérer tous les risques applicables à l'activité. Cette étape permet d'identifier ceux inclus dans le Solvency Capital Requirement (ci-après SCR) et les autres risques pertinents non inclus dans le SCR tels que les risques de stratégie et de réputation. Ces risques sont suivis à l'aide d'indicateurs clés de pilotage ou surveillance repris notamment dans des dashboards.

- **Suivi et reporting des risques**

Enfin le suivi et le reporting des risques est effectué via le risk management committee et les comités décisionnels à l'aide de processus de mesure de risques tels que des dashboards business comportant des indicateurs clés.

Le risk management fournit également un dashboard risk au risk management committee et au comité des risques.

2. Fréquence

Un ORSA régulier est effectué au moins une fois par an. Il devra être établi pour la fin du premier semestre de l'année suivante. De plus, préalablement à toute décision stratégique, un ORSA devra également être réalisé. Les caractéristiques d'une décision stratégique sont :

Type de décision	Stratégique
Niveau hiérarchique de prise de décision	Conseil d'administration
Horizon temporel en terme d'allocation des ressources	Long terme
Impact	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non réversible ▪ Changement organisationnel/culturel important ▪ Survie de l'entreprise
Degré de répétition	Unique et complexe

Le conseil d'administration de la S.A. OPTIMCO est chargé de réaliser un ORSA provisoire dès que des éléments importants de toute nature apparaissent.

3. Moyens

Le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** utilise l'approche standard. En conséquence, les calculs du SCR sont basés sur les paramètres / coefficients du modèle standard tels que définis dans les Delegated Acts 2015/35 de 2014. Pour déterminer le besoin global de solvabilité, le risk management a affiné le paramétrage du modèle standard afin de mieux refléter le profil de risque du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**.

Pour affiner son analyse, le conseil d'administration via le comité des risques, participe aux discussions en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios du programme global de stress tests. Le conseil d'administration est également responsable de l'évaluation des informations pertinentes issues du programme et de la prise de mesures de gestion. Ce programme global de stress test consiste d'une part en des analyses de sensibilité (sélection de risques pertinents) et de l'autre part à des analyses de scénarios (survenance simultanée d'événements exceptionnels mais plausibles touchant l'ensemble du groupe).

L'objectif de ce programme est de prendre en compte tous les risques significatifs. L'opportunité de réaliser des reverse stress tests et/ou des stress test prospectifs sera évaluée chaque année par le risk management. Les informations issues des programmes de stress tests des années précédentes sont également prises en compte pour définir le programme de l'année.

Des mesures de gestion sont prises pour apporter une réponse aux résultats issus des stress tests et pour garantir le respect des exigences réglementaires de façon cohérente avec le risk appetite.

4. Réalisation, documentation et analyse en interne

- **Normes en matière de qualité des données**

La politique garantissant l'adéquation de l'information s'étend à toutes les informations communiquées dans des documents déposés auprès des autorités de contrôle et communiqués au public. Cette politique s'applique à l'ensemble des employés de **FEDERALE Assurance** et aux membres des différents conseils d'administration et comités spécialisés de **FEDERALE Assurance**. Ainsi, un due diligent approprié doit être exercé pour vérifier l'exactitude de toute information importante communiquée.

En matière de normes de qualité des données, une exigence consiste à vérifier la concordance entre les éléments techniques utilisés pour les calculs et la comptabilité. Une autre consiste à développer des tests de vraisemblance et de plausibilité concernant les données permettant de calculer les cash-flow futurs.

- **Reporting**

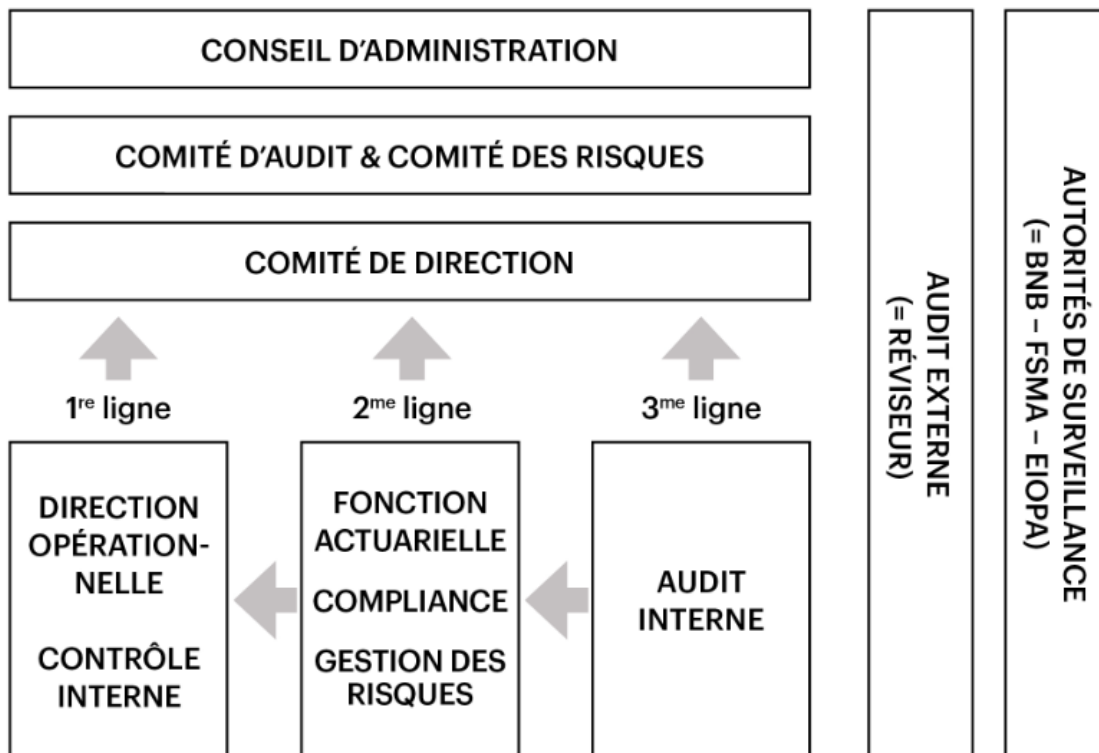
Le rapport ORSA est communiqué à la Banque Nationale de Belgique après l'approbation des résultats par le conseil d'administration et avis du risk management committee et du comité des risques.

Le conseil d'administration de la S.A. OPTIMCO charge le comité exécutif, sous sa responsabilité, de prendre les mesures nécessaires pour réaliser un ORSA. Pour ce faire, le comité exécutif veille à la désignation d'un externe ayant la compétence technique nécessaire. Des ateliers sont organisés pour que le business participe et fournisse les informations nécessaires. Les fonctions de contrôle vérifient l'exactitude de l'ORSA.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne comprend trois lignes de défense :



Le système de contrôle de [FEDERALE Assurance](#) est organisé autour d'un ensemble de politiques d'entreprise qui énoncent les valeurs fondamentales de [FEDERALE Assurance](#) en matière de conduite des affaires, impliquant en particulier un strict respect des lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoirs. Il s'agit d'un système de contrôle global et intégré qui permet une mise en œuvre efficace et appropriée des ressources de l'entreprise en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le respect du code de conduite des affaires. Il permet également de prévenir et maîtriser les risques pouvant générer un impact financier significatif.

Le code de conduite des affaires énonce les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens. Les politiques internes (investissement, souscription, provisionnement, etc.) délimitent le champ d'application des affaires de [FEDERALE Assurance](#).

La politique de contrôle interne de [FEDERALE Assurance](#), approuvée par le conseil d'administration, décrit les missions et l'organisation du contrôle interne ainsi que les responsabilités de chaque intervenant. La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect du code, des politiques et procédures prescrites par

le comité de direction, repose sur la hiérarchie à tous les échelons. Les responsables des services disposent de plusieurs outils de collecte des données nécessaires pour analyser la pertinence et l'efficacité des procédures et évaluer la possibilité d'améliorer leur efficacité.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités.

B.4.2. La fonction de compliance

1. Description de la mise en œuvre

La fonction de compliance veille au respect des dispositions légales et réglementaires qui régissent l'activité d'assurance, et plus particulièrement des règles en matière d'intégrité et de comportement applicables à cette activité.

L'objectif de la fonction de compliance est d'éviter que **FEDERALE Assurance** ne subisse les conséquences, en termes de perte de réputation ou de crédibilité susceptible de causer un grave préjudice financier, suite au non-respect de dispositions légales et réglementaires ou tenant à la déontologie du métier d'assureur.

La fonction de compliance :

- identifie et évalue le risque de compliance dans le chef de **FEDERALE Assurance**, y compris les risques liés aux nouveaux produits, services et marchés ;
- donne des conseils et participe à l'établissement de directives relatives au respect de la réglementation ;
- effectue des contrôles pour vérifier si les règles légales et/ou réglementaires en matière d'intégrité et de comportement sont effectivement appliquées ;
- contribue à l'information et à la sensibilisation des membres du personnel en matière de compliance ;
- sert de point de contact auquel les membres du personnel peuvent adresser leurs questions sur des sujets liés à la compliance ;
- élabore au moins une fois par an un plan d'action ;
- rapporte selon une fréquence appropriée et au moins une fois par an au conseil d'administration et informe le comité de direction ;
- est indépendante des activités opérationnelles de l'établissement ;
- est l'interlocuteur privilégié des autorités de contrôle.

Toute dérogation aux recommandations de la fonction de compliance doit faire l'objet d'une explication (principe « comply or explain »).

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre

La fonction d'audit interne consiste en la vérification de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques, ainsi que des systèmes et processus de bonne gouvernance de [FEDERALE Assurance](#).

1. Mandat

Chaque activité et chaque service de [FEDERALE Assurance](#) font partie du champ d'investigation de la fonction d'audit interne. La portée de la fonction d'audit interne englobe l'examen et l'évaluation de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et de la bonne gouvernance ainsi que de la manière dont les responsabilités assignées sont assumées.

Les membres du comité de direction ou d'autres responsables opérationnels ont la possibilité de faire appel à la fonction d'audit interne pour des tâches telles que des examens spécifiques, des avis et de la formation.

2. Méthodologie

Toutes les activités et tous les services doivent être examinés dans une période raisonnable. A cet effet, la fonction d'audit interne établit chaque année un plan pluriannuel fondé sur une analyse méthodique des risques.

La fonction d'audit interne fait rapport au comité d'audit des activités des derniers mois, des conclusions des missions clôturées et du suivi des recommandations.

3. Conduite des missions

A chaque mission correspond un dossier d'audit comprenant les documents de travail qui reflètent les contrôles effectués et permettent d'étayer et de justifier les appréciations formulées dans le rapport d'audit.

Le suivi des recommandations est exercé par la fonction d'audit interne.

B.5.2. Indépendance et objectivité

La fonction d'audit interne est indépendante des activités auditées et elle exécute ses missions avec impartialité. A cet effet, la fonction d'audit interne informe le comité de direction mais elle est responsable devant le conseil d'administration, éventuellement via le comité d'audit concernant l'exécution de son mandat.

La fonction d'audit interne peut toujours contacter directement et de sa propre initiative le président du conseil d'administration, le commissaire agréé ou l'autorité de contrôle lorsqu'elle l'estime nécessaire.

La fonction d'audit interne a un droit d'initiative et, dans la mesure requise pour l'exercice de son mandat, est habilitée à consulter tous les collaborateurs, à examiner toutes les activités et tous les services, à prendre connaissance de tous les documents, fichiers et informations et à entrer dans tous les bâtiments et locaux.

La fonction d'audit interne entretient une concertation régulière avec les fonctions de gestion des risques, actuarielle et compliance, ainsi qu'avec le commissaire agréé. Ceci afin d'être mutuellement informés des constatations et des résultats de leurs missions.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mise en œuvre

1. Mandat

La fonction actuarielle est une fonction de contrôle indépendante au sein de [FEDERALE Assurance](#). A cet effet, le comité de direction garantit que toutes les constatations et évaluations faites dans le cadre de la fonction actuarielle peuvent être exprimées librement et communiquées au comité de direction et, le cas échéant, au conseil d'administration, au(x) commissaire(s) agréé(s) ou aux autorités de contrôle.

2. Méthodologie

La fonction actuarielle est exercée dans le respect des exigences légales en matière d'honorabilité professionnelle et possède une expertise spécifique en sciences actuarielles.

Si d'autres missions sont confiées au responsable de la fonction actuarielle, l'entreprise veillera à ce qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts.

La fonction actuarielle fait au moins une fois par an rapport au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité des risques, avec information préalable du comité de direction. En outre, elle émet des avis ad hoc sur demande. La fonction actuarielle doit, dans tous les cas, informer le comité de direction et le conseil d'administration si des développements spécifiques de risques ont ou pourraient avoir un impact négatif pour [FEDERALE Assurance](#), en particulier nuire à sa réputation.

3. Tâches

La fonction actuarielle doit :

- garantir le caractère adéquat des données internes et externes utilisées dans le calcul des provisions techniques, et en vérifier la fiabilité ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription et de tarification ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance, tenant compte du profil de risque des entreprises d'assurance de [FEDERALE Assurance](#) ;
- contribuer à la modélisation des différents risques en collaboration avec le responsable de la fonction de gestion des risques ;
- émettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes, ainsi que sur le respect de la législation en la matière ;
- valider les documents nécessaires, au cas où [FEDERALE Assurance](#) souhaiterait faire appel aux mesures transitoires dans le cadre de la loi Solvency II.

La fonction actuarielle fournira le support et les avis indispensables au comité de direction, au cas où celui-ci ferait appel à ses compétences et son expertise, pour autant qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts.

Le comité de direction procède, au moins une fois par an, à une évaluation du fonctionnement de la fonction actuarielle.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. Eléments essentiels de la politique de sous-traitance

FEDERALE Assurance dispose d'une politique en matière de sous-traitance qui tient compte des dispositions légales et réglementaires en la matière.

Le recours à la sous-traitance, à savoir faire appel à des tiers pour l'exercice d'activités ou de processus propres à l'entreprise d'assurance exercé de manière récurrente ou continue, fait l'objet d'une surveillance spécifique, à tous les niveaux de FEDERALE Assurance.

Le comité de direction, les entités opérationnelles concernées et les fonctions de contrôle indépendantes et plus particulièrement la fonction d'audit interne et la fonction de compliance, et le cas échéant celle de data protection officer, sont ainsi particulièrement concernées afin de garantir la maîtrise des activités sous-traitées.

FEDERALE Assurance veille à ce que la sous-traitance ne puisse:

- compromettre la qualité de son système de gouvernance ;
- accroître le risque opérationnel ;
- compromettre la capacité de la Banque Nationale de Belgique de vérifier le respect par FEDERALE Assurance de ses obligations légales liées à Solvabilité II ;
- nuire à la qualité du service que FEDERALE Assurance se doit de fournir aux preneurs, aux assurés, aux bénéficiaires ou aux personnes concernées par l'exécution des contrats d'assurance et de réassurance.

Les règles d'encadrement de la sous-traitance se rapportent notamment :

- au processus d'externalisation ;
- au processus à suivre pour déterminer si l'activité ou la fonction à sous-traiter est critique ou importante;
- au processus à suivre dans le cadre d'une sous-traitance dans le cloud.
- à la sous-traitance intragroupe
- au processus de sélection et au critère de sélection d'un fournisseur de service
- aux modalités de collaboration avec les prestataires de services et au contenu du contrat de sous-traitance ;
- au processus d'approbation du prestataire de service, et le cas échéant de notification à la Banque Nationale de Belgique de la sous-traitance d'activités critiques ou importantes;
- aux rôles des fonctions de contrôles indépendantes ;
- aux plans de continuité;
- à la gestion de la relation de sous-traitance ;;
- à l'évaluation de la collaboration.

B.7.2. Sous-traitance d'une activité ou fonction importante ou critique

Une activité ou une fonction est considérée comme critique ou importante si celle-ci est essentielle aux activités de **FEDERALE Assurance** au point que cette dernière ne serait pas en mesure de fournir ses services d'assurance aux preneurs d'assurance sans ladite fonction ou activité.

Des règles d'encadrement supplémentaires doivent obligatoirement être appliquées lors de la sélection du fournisseur de service, de la négociation du contenu du contrat de sous-traitance et du suivi de la collaboration.

La Banque Nationale de Belgique est préalablement et en temps utile, informée de l'intention de sous-traiter une fonction ou activité critique ou importante, ainsi que de toute évolution ultérieure importante concernant ces fonctions ou activités.

B.7.3. Activités importantes ou critiques sous-traitées au 31/12/2020

	Activité sous-traitée	Ressort territorial du prestataire de service
Pour le groupe FEDERALE ASSURANCE	Gestion du parc immobilier appartenant aux sociétés d'assurance du groupe	Belgique
	Externalisation des salles informatiques de développement et de production	Europe
	Externalisation du service de 'helpdesk'	Europe
	Hébergement et gestion informatique d'un logiciel comptable	Europe
Pour la Mutuelle-Vie	Souscription et gestion de certains types d'assurance décès	Belgique

	Activité sous-traitée	Ressort territorial du prestataire de service
Pour la Mutuelle-Vie et la Société Coopérative	Gestion des contrats et des sinistres relatifs à l'assurance collective hospitalisation	Belgique

B.8. Evaluation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de **FEDERALE Assurance** est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.9. Autres informations

Aucun prêt, crédit, garantie ni prêt sur police, d'un montant supérieur à € 100.000, n'a été souscrit au cours de l'année 2020 par un membre du conseil d'administration, du comité de direction ou par une personne liée.

Par personne liée, il faut entendre les époux, les partenaires considérés en vertu du droit belge comme équivalant à un époux ou une épouse et les parents au premier degré d'un membre du conseil d'administration ou du comité de direction.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Société Coopérative

1. Exposition au risque

Les provisions techniques non-vie sont divisées entre différentes lignes d'activités (LoB) :

- Accident et revenu garanti;
- Corps de véhicules terrestres;
- Incendie;
- R.C. générale;
- Protection juridique;
- Salaire garanti;
- Maladie;
- R.C. auto.

L'exposition au risque est donc répartie entre ces différentes lignes d'activités (LoB). L'évaluation des provisions techniques pour les différents produits est basée sur le Best Estimate. Celui-ci provient des analyses actuarielles « chaine ladder » pour chaque ligne d'activité d'assurance et actualisé en utilisant la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

C.1.2. Caisse Commune

1. Exposition au risque

L'évaluation des provisions techniques relatives au risque de souscription est basée sur la méthode du « Best Estimate » obtenue en développant les cash-flow des contrats relatifs aux opérations d'assurance en les actualisant à la courbe des taux fournie par l'EIOPA.

La branche accidents du travail est une branche hybride en raison de la nature des prestations. Une segmentation de la branche s'impose afin de pouvoir utiliser des techniques actuarielles différentes mais appropriées sur chacun des segments.

Les provisions techniques afférentes à la Caisse Commune soumises au risque de souscription font donc l'objet de deux types de prestations : Non Similar To Life Techniques (NSLT) et Similar To Life Techniques (SLT).

Sont considérées comme type *NSLT* :

- les provisions pour primes (et l'entièreté du risque de primes) : l'accident du travail est à considérer comme une branche non-vie au niveau de la souscription ;
- les provisions pour incapacité temporaire et frais médicaux (IT & FM) : les provisions techniques pour ces garanties sont traitées comme des provisions de type non-vie. Les cash-flow sont déterminés en utilisant la méthode dite de « Chain-Ladder ».

Sont considérées comme type *SLT*, toutes les provisions constituées pour les prestations de type « rente », à savoir les prestations pour les garanties « invalidité permanente », « aide de tierce personne » et « prothèses » :

- les provisions « Sinistre » reprises dans la RSR, réserve pour sinistres à régler des cas graves (incapacité permanente >19%) et décès ;
- les provisions « Allocation » : réserve mathématique provisoire ;
- les provisions « Rente » : réserve mathématique définitive ;
- les provisions « Prothèse » : afférentes à des sinistres récents, liées à la réserve pour sinistres à régler et pour les autres sinistres, liées à la réserve mathématique définitive.

C.1.3. Mutuelle-Vie

1. Exposition au risque

Les provisions techniques afférentes à la Mutuelle-Vie soumises au risque de souscription font l'objet de trois lignes d'activités (LoB) :

- *Health similar to non-life* recense l'assurance soins de santé relative à la branche 2 ;
- *Unit Linked* fait référence aux opérations de la branche 23, liées à un fonds d'investissement ;
- *Life* fait référence aux opérations de la branche 21 (groupe, individuelle et rentes), de la branche 26 et des assurances complémentaires (invalidité).

Le risque de souscription sera donc subdivisé en fonction de ces trois branches d'activités dont les deux dernières sont liées au risque de souscription vie.

L'évaluation des provisions techniques relatives aux différentes lignes d'activité est basée sur la méthode du « Best Estimate » obtenue en développant les cash flows des contrats relatifs aux opérations d'assurance en les actualisant à la courbe des taux fournie par l'EIOPA.

2. Technique d'atténuation du risque de souscription

Une manière de réduire le risque de souscription vie est la réassurance. Elle porte sur trois types de risques :

- le risque de décès;
- le risque d'invalidité;
- le risque de catastrophe.

Le nombre de réassureurs afférent au portefeuille de la Mutuelle-Vie doit être au moins de trois en ce qui concerne les deux premiers risques. Le dernier ne nécessite qu'un seul réassureur.

Le choix des compagnies de réassurance est basé sur le rating de celles-ci. La qualité de chaque réassureur doit être telle que la cotation émise par une agence externe d'évaluation de crédit, qui lui est accordée soit au moins du type « A ». Dans le cas où la note de crédit d'un réassureur serait dégradée, [FEDERALE Assurance](#) examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le contrat ou non selon les circonstances l'année suivante.

C.1.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE

1. Exposition au risque

L'exposition au risque de souscription de [FEDERALE Assurance](#) est résumée dans les différentes sous-sections correspondantes aux entités individuelles.

C.2. Risque de marché

1. Exposition au risque

Afin de pouvoir donner une vision exhaustive de l'exposition de **FEDERALE Assurance** au risque de marché, diverses informations sont mentionnées : une liste complète des actifs au bilan et hors bilan de la société ainsi qu'une scission de l'exposition du portefeuille en fonction des différents risques de marché comme mentionnés au point lié à la typologie de risque.

Diverses mesures ont également été prises afin de garantir l'investissement conformément au principe de la personne prudente, comme énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE :

- l'utilisation des dérivés (contrats à terme) a été réalisée dans le but de réduire les risques liés aux actifs du portefeuille (voir technique d'atténuation du risque) ;
- des limites quantitatives internes en matière de concentration et de liquidité ont été définies afin de permettre une diversification appropriée des actifs et d'éviter un cumul excessif de risques dans l'ensemble du portefeuille (voir risque concentration et liquidité).

Dans le cadre de la gestion actif – passif, une attention particulière est portée sur la sensibilité des fonds propres économiques aux mouvements des taux d'intérêts, sur la liquidité et l'analyse des gaps de trésorerie, mais aussi sur l'évolution future des rendements des actifs et des passifs.

2. Nature et volumes du portefeuille de crédits

FEDERALE Assurance octroie différents types de crédits, à des particuliers ou à des sociétés.

Les crédits aux particuliers concernent quasi exclusivement l'acquisition de biens immobiliers affectés en garantie ; il s'agit donc de crédits hypothécaires.

Les crédits hypothécaires de l'entreprise d'assurance sont traités comme une classe d'actifs à part entière.

On en distingue deux grands types :

- les crédits avec amortissement du capital;
- les crédits à reconstitution de capital.

La Mutuelle-Vie consent également à des avances sur police. Ce poste de bilan rassemble les avances sur polices par lesquelles **FEDERALE Assurance** libère une partie des réserves liées au contrat d'un assuré en contrepartie d'un paiement d'intérêt de la part de ce même assuré (dans le cadre de la loi relative aux assurances du 4 avril 2014).

3. Risque de concentration

La politique d'investissement de **FEDERALE Assurance** établit :

- la portée acceptable des placements dans le cadre de divers types d'instruments;
- des limites de placement en fonction de leur qualité ou de leur cote;
- et s'il y a lieu, des limites quant aux risques inhérents à diverses industries et régions géographiques.

4. Technique d'atténuation du risque de marché

Les contrats à terme sont utilisés par **FEDERALE Assurance** dans le cadre de son objectif d'atténuation du risque de marché et plus précisément celui lié aux actions.

C.3. Risque de crédit

L'évaluation de la qualité des débiteurs est mesurée via le rating « ECAI » fourni par les agences externes d'évaluation du crédit. Dans le cas où aucun rating n'est disponible pour un titre, celui-ci est repris dans la catégorie des titres « non rated ».

Le risque de crédit concerne :

- le portefeuille de prêts et d'obligations;
- les réassureurs et les banques pour le risque de contrepartie.

C.4. Risque de liquidité

1. Plan de liquidité

Un plan de liquidité est implémenté par le groupe dans le cadre de l'utilisation de la correction pour volatilité (volatility adjustment) et en réponse à la demande de la Banque Nationale de Belgique. Ce plan vise à réaliser une analyse de l'alignement des cash flows futurs projetés au niveau du portefeuille d'investissement et des engagements au passif, en mettant l'accent sur un horizon à court terme.

2. Limites afférentes à la liquidité

Des limites spécifiques de liquidité ont été mises en place au niveau du portefeuille des investissements. Elles visent les lignes individuelles et l'ensemble du portefeuille.

C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel résulte de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Celles-ci proviennent de causes externes ou internes. Ce risque comprend notamment les risques juridiques, le risque de fraude, le risque d'insécurité sur le lieu de travail, de dysfonctionnement des systèmes informatiques, etc. Il est principalement contrôlé par le compliance officer.

C.6. Autres risques importants

Les entreprises d'assurance sont également exposées aux risques de stratégie et de réputation.

C.7. Autres informations

Aucune autre information ne doit être mentionnée.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. Actifs

D.1.1. Société Coopérative

	Solvency II value
	C0010
Assets	
Goodwill	-
Deferred acquisition costs	-
Intangible assets	-
Deferred tax assets	-
Pension benefit surplus	-
Property, plant & equipment held for own use	16,577,188.03
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	675,910,878.80
Property (other than for own use)	29,504,400.00
Holdings in related undertakings, including participations	153,333,499.85
Equities	99,895,223.51
Equities - listed	88,785,452.28
Equities - unlisted	11,109,771.23
Bonds	392,322,140.30
Government Bonds	205,886,288.14
Corporate Bonds	186,435,852.16
Structured notes	
Collateralised securities	
Collective Investments Undertakings	855,615.14
Derivatives	
Deposits other than cash equivalents	-
Other investments	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	
Loans and mortgages	47,148,273.25
Loans on policies	
Loans and mortgages to individuals	18,361,601.78
Other loans and mortgages	28,786,671.47
Reinsurance recoverables from:	48,902,502.25
Non-life and health similar to non-life	48,902,502.25
Non-life excluding health	48,902,502.25
Health similar to non-life	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	-
Health similar to life	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	
Life index-linked and unit-linked	-
Deposits to cedants	
Insurance and intermediaries receivables	47,838,211.46
Reinsurance receivables	2,217,182.56
Receivables (trade, not insurance)	25,691,809.68
Own shares (held directly)	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	-
Cash and cash equivalents	1,917,096.75
Any other assets, not elsewhere shown	-
Total assets	866,203,142.78

1. Actifs incorporels

Conformément à la réglementation Solvency II, les actifs incorporels n'ont pas été valorisés au niveau du bilan, car ils ne répondent pas aux critères pour les rendre éligibles dans le cadre de la réglementation Solvency II.

2. Impôts différés

a. Description de base

Les impôts différés proviennent des différences entre les référentiels comptables utilisés, le premier (bilan économique pour le risque) à des fins de solvabilité et le second (BGAAP) entre autres à des fins fiscales.

b. Méthode de valorisation

Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) en vigueur à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Compte tenu des projections effectuées, il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les avantages fiscaux non utilisés pourront être imputés, sera disponible.

3. Actifs immobiliers

a. Description de base

Sous le référentiel local (BGAAP), les immeubles sont valorisés au coût amorti. Ils sont activés à leur prix d'acquisition et amortis sur une durée de 33 ans.

Sous le référentiel Solvency II, les immeubles sont évalués à leur juste valeur. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers.

b. Méthode de valorisation

Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers :

- méthode de comparaison directe ;
- méthode du revenu ;
- méthode du coût de remplacement ;
- méthode des coûts.

4. Actifs financiers

Les actifs financiers peuvent être subdivisés en trois grandes catégories : les actifs cotés, les actifs non cotés et les participations. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des actifs financiers : via la cotation sur une bourse reconnue du marché secondaire, via une contrepartie et via un modèle interne. Ces différentes méthodes répondent aux principes de « Fair value » d'IFRS.

i. Participations

Sous la rubrique « Participations » sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que ceux dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances émises par les participations.

Pour la méthode de la valeur de l'actif net, la valeur de l'entreprise est calculée en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs. Cette méthode de valorisation représente 73,04% de la rubrique « Participations ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 26,94% de la rubrique « Participations ».

Enfin, la valorisation des fonds propres, pour laquelle les comptes annuels sont utilisés en vue de déterminer les actifs nets, représente 0,02% de la rubrique « Participations ».

ii. Actions

La rubrique « Actions » comprend les actions cotées et non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 88,88% de la rubrique « Actions ». Une reclassification a eu lieu conformément à l'arrêté royal relatif aux sociétés immobilières réglementées du 13 juillet 2014.

Les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 11,12% de la rubrique « Actions ».

iii. Obligations

La rubrique « Obligations » comprend les obligations cotées et non cotées.

Pour la valorisation des titres cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Elle représente 61,65% de la rubrique « Obligations », dont 52,48% en obligations étatiques.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 5,94% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le « credit spread » et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 19,10% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 6,82% de la rubrique « Obligations ».

Enfin, la valorisation au coût amorti représente 6,50% de la rubrique « Obligations ».

iv. Fonds d'investissement

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend les fonds cotés et ceux non cotés.

Pour la valorisation des fonds cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 0% de la rubrique « Fonds d'investissement ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 100% de la rubrique « Fonds d'investissement ». Une reclassification a eu conformément à l'arrêté royal relatif aux sociétés immobilières réglementées du 13 juillet 2014.

v. Produits dérivés

La rubrique « Produits dérivés » comprend les futures qui ne requièrent aucun placement net initial.

Les futures sont négociés sur un marché réglementé et les positions sont ajustées quotidiennement par règlement des différences en cash (appels de marge). Dans le cadre de la négociation de ces opérations sur un marché réglementé, un dépôt de garantie a été versé auprès de la Chambre de Compensation, qui permettra de couvrir toute défaillance éventuelle.

5. Prêts et hypothèques

Cette rubrique comprend les prêts, les crédits hypothécaires et les certificats immobiliers.

Les « loans & mortgages to individuals », consistent en des crédits hypothécaires. La valorisation a été effectuée en calculant la valeur de marché de façon stochastique.

A cette fin, il a été tenu compte de la loi de remboursement anticipé des prêts hypothécaires. Ce remboursement anticipé peut découler de deux facteurs :

- le premier est exogène à l'économie et dépend de la situation familiale et professionnelle de l'emprunteur. Quelles que soient les conditions de taux sur les marchés, une partie des clients choisira de rembourser;
- le second provient de conditions de taux plus favorables sur le marché que celles du prêt en cours.

Cette valorisation représente 38,94% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation au coût amorti représente 30,94% de la rubrique «Prêts et hypothèques».

Pour la valorisation des certificats immobiliers non cotés, la valorisation de la contrepartie est utilisée. Cette dernière prend en compte les informations liées au marché. Cette valorisation représente 0% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des prêts « Other Loans », un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 1,5% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 28,62% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

6. Autres

Les « autres créances » n'ont pas été valorisées dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise.

D.1.2. Caisse Commune

Assets

Goodwill	
Deferred acquisition costs	
Intangible assets	
Deferred tax assets	
Pension benefit surplus	
Property, plant & equipment held for own use	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	
Property (other than for own use)	
Holdings in related undertakings, including participations	
Equities	
Equities - listed	
Equities - unlisted	
Bonds	
Government Bonds	
Corporate Bonds	
Structured notes	
Collateralised securities	
Collective Investments Undertakings	
Derivatives	
Deposits other than cash equivalents	
Other investments	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	
Loans and mortgages	
Loans on policies	
Loans and mortgages to individuals	
Other loans and mortgages	
Reinsurance recoverables from:	
Non-life and health similar to non-life	
Non-life excluding health	
Health similar to non-life	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	
Health similar to life	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	
Life index-linked and unit-linked	
Deposits to cedants	
Insurance and intermediaries receivables	
Reinsurance receivables	
Receivables (trade, not insurance)	
Own shares (held directly)	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	
Cash and cash equivalents	
Any other assets, not elsewhere shown	
Total assets	

Solvency II value	
C0010	
	0
	0
	0
	0
	11,324,296
	914,605,377
	77,855,491
	84,560,159
	84,965,775
	62,624,227
	22,341,548
	633,147,558
	338,012,932
	295,134,625
	34,076,394
	0
	0
	116,921,327
	26,393,266
	90,528,061
	459,658
	0
	0
	459,658
	459,658
	0
	22,935
	22,126,648
	1,340,318
	10,822,303
	0
	0
	620,147
	0
	1,078,243,010

Liabilities
Technical provisions – non-life
Technical provisions – non-life (excluding health)

TP calculated as a whole

Best Estimate

Risk margin

Technical provisions - health (similar to non-life)

TP calculated as a whole

Best Estimate

Risk margin

Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)
Technical provisions - health (similar to life)

TP calculated as a whole

Best Estimate

Risk margin

Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)

TP calculated as a whole

Best Estimate

Risk margin

Technical provisions – index-linked and unit-linked

TP calculated as a whole

Best Estimate

Risk margin

Other technical provisions
Contingent liabilities
Provisions other than technical provisions
Pension benefit obligations
Deposits from reinsurers
Deferred tax liabilities
Derivatives
Debts owed to credit institutions

Debts owed to credit institutions resident domestically

Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic

Debts owed to credit institutions resident in rest of the world

Financial liabilities other than debts owed to credit institutions

debts owed to non-credit institutions

debts owed to non-credit institutions resident domestically

debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic

debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world

other financial liabilities (debt securities issued)

Insurance & intermediaries payables
Reinsurance payables
Payables (trade, not insurance)
Subordinated liabilities

Subordinated liabilities not in BOF

Subordinated liabilities in BOF

Any other liabilities, not elsewhere shown
Total liabilities
Excess of assets over liabilities

	C0010
	79,364,821
	0
	0
	0
	0
	79,364,821
	0
	73,108,928
	6,255,893
	669,082,270
	669,082,270
	0
	616,342,190
	52,740,081
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	216,856
	18,581,277
	302,063
	64,223
	25205952
	25,205,952
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	6,888,044
	1,146,411
	10,700,493
	0
	0
	816,530
	812,368,941
	265,874,069

1. Actifs incorporels

Pas d'application.

2. Impôts différés

La Caisse Commune étant soumise à l'impôt des personnes morales, il n'y a pas d'impôts différés.

3. Actifs immobiliers

a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

4. Actifs financiers

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

i. Participations

Sous la rubrique « Participations » sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que ceux dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances.

Pour la méthode de calcul de la valeur de l'actif net, la valeur de l'entreprise est établie en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs.

Cette méthode de valorisation représente 17,52% de la rubrique « Participations ».

Pour sa participation dans la Société Coopérative, la méthode de la valeur de l'actif net est calculée en appliquant la norme Solvency II selon laquelle les passifs sont également évalués à la juste valeur.

Le capital de la Société Coopérative est détenu à 72,07% par la Mutuelle-Vie, 15,97% par la Caisse Commune et le solde par des coopérateurs.

D'autres critères sont également rencontrés :

- Le respect du principe de détention stable et durable de la participation : la Société Coopérative, créée en 1935, forme avec la Caisse Commune et la Mutuelle-Vie un consortium, [FEDERALE Assurance](#).
- Le caractère consistant de cette participation en matière stratégique : la volonté est de servir la clientèle, souvent liée au secteur de la construction et commune aux sociétés d'assurance, en leur offrant des contrats d'assurance couvrant leurs besoins tant en accident du travail qu'en responsabilité civile ou en couvertures techniques plus spécifiques. La complémentarité des produits d'assurance est une des forces commerciales de [FEDERALE Assurance](#).
- La volonté de détention stratégique à long terme : cette volonté se concrétise par la mise en place d'un groupement autonome de personnes (anciennement association de frais) commun à l'ensemble des sociétés composant le consortium d'assurance et par la mise en place d'un comité de direction et d'un conseil d'administration uniques pour les entreprises d'assurance.

Cette évaluation représente 73,36% de la rubrique « Participations ».

ii. Actions

La rubrique « Actions » comprend les actions cotées et non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur un marché organisé sont utilisés. Cette valorisation représente 73,71% de la rubrique « Actions ».

La valorisation des actions type "Private Equity" représente 25,41%.

Les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 0,88% de la rubrique « Actions ». Une reclassification a eu lieu conformément à l'arrêté royal relatif aux sociétés immobilières réglementées du 13 juillet 2014.

iii. Obligations

La rubrique « Obligations » comprend les obligations cotées et non cotées.

Pour la valorisation des titres cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Elle représente 78,9% de la rubrique « Obligations », dont 53,39% en obligations étatiques.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 3,37% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le « credit spread » et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 11,73% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation au coût amorti représente 5,09% de la rubrique « Obligations ».

iv. Fonds d'investissement

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend les fonds cotés et non cotés.

Pour la valorisation des fonds cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 100% de la rubrique « Fonds d'investissement ». Une reclassification a eu lieu conformément à l'arrêté royal relatif aux sociétés immobilières réglementées du 13 juillet 2014.

v. Produits dérivés

La rubrique « Produits dérivés » comprend les futures qui ne requièrent aucun placement net initial.

Les couvertures par des futures sont négociées sur un marché réglementé et les positions sont ajustées quotidiennement par règlement des différences en cash (appels de marge). Dans le cadre de la négociation de ces opérations sur un marché réglementé, un dépôt de garantie a été versé auprès de la Chambre de Compensation, qui permettra de couvrir toute défaillance éventuelle.

La valeur notionnelle des futures s'élève à € 5,3 millions, avec un taux de couverture de 18,43% en Equity .

5. Prêts et hypothèques

Cette rubrique comprend les prêts, les crédits hypothécaires et les certificats immobiliers.

Les « loans & mortgage to individuals » sont des crédits hypothécaires. La valorisation a été effectuée en calculant la valeur de marché de façon stochastique, qui ajuste les remboursements anticipés en fonction des niveaux de taux d'intérêts. Cette valorisation représente 22,57% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation au coût amorti représente 10,64% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des certificats immobiliers non cotés, la valorisation de la contrepartie est utilisée. Cette dernière prend en compte les informations liées au marché. Cette valorisation représente 0,42% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour l'évaluation des certificats immobiliers cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 1,16% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des prêts « Private equity », un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 4,71 % de la rubrique « Prêt et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché telles que le « credit spread » et l'index des prix à la consommation. Cette valorisation représente 17,5 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 43,00% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

6. Autres

Les « autres créances » n'ont pas été valorisées dans le cadre de Solvency II, la valeur comptable BGAAP a été reprise.

D.1.3. Mutuelle-Vie

Assets

Goodwill	
Deferred acquisition costs	
Intangible assets	
Deferred tax assets	
Pension benefit surplus	
Property, plant & equipment held for own use	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	
Property (other than for own use)	
Holdings in related undertakings, including participations	
Equities	
Equities - listed	
Equities - unlisted	
Bonds	
Government Bonds	
Corporate Bonds	
Structured notes	
Collateralised securities	
Collective Investments Undertakings	
Derivatives	
Deposits other than cash equivalents	
Other investments	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	
Loans and mortgages	
Loans on policies	
Loans and mortgages to individuals	
Other loans and mortgages	
Reinsurance recoverables from:	
Non-life and health similar to non-life	
Non-life excluding health	
Health similar to non-life	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	
Health similar to life	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	
Life index-linked and unit-linked	
Deposits to cedants	
Insurance and intermediaries receivables	
Reinsurance receivables	
Receivables (trade, not insurance)	
Own shares (held directly)	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	
Cash and cash equivalents	
Any other assets, not elsewhere shown	
Total assets	

Solvency II value	
C0010	
	0
	0
	15,331,283
	0
	3,804,813
	2,472,513,160
	14,645,181
	512,243,165
	123,887,678
	96,552,246
	27,335,432
	1,801,941,673
	930,240,616
	871,701,056
	19,795,463
	0
	0
	7,127,205
	327,756,000
	14,226,198
	44,116,090
	269,413,712
	6,215,402
	125,597
	125,597
	6,089,805
	6,089,805
	0
	3,279,726
	481,437
	48,466,638
	0
	0
	66,861,900
	0
	2,951,837,565

Liabilities
Technical provisions – non-life
Technical provisions – non-life (excluding health)

TP calculated as a whole

Best Estimate

Risk margin

Technical provisions - health (similar to non-life)

TP calculated as a whole

Best Estimate

Risk margin

Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)
Technical provisions - health (similar to life)

TP calculated as a whole

Best Estimate

Risk margin

Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)

TP calculated as a whole

Best Estimate

Risk margin

Technical provisions – index-linked and unit-linked

TP calculated as a whole

Best Estimate

Risk margin

Other technical provisions
Contingent liabilities
Provisions other than technical provisions
Pension benefit obligations
Deposits from reinsurers
Deferred tax liabilities
Derivatives
Debts owed to credit institutions

Debts owed to credit institutions resident domestically

Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic

Debts owed to credit institutions resident in rest of the world

Financial liabilities other than debts owed to credit institutions

debts owed to non-credit institutions

debts owed to non-credit institutions resident domestically

debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic

debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world

other financial liabilities (debt securities issued)

Insurance & intermediaries payables
Reinsurance payables
Payables (trade, not insurance)
Subordinated liabilities

Subordinated liabilities not in BOF

Subordinated liabilities in BOF

Any other liabilities, not elsewhere shown
Total liabilities
Excess of assets over liabilities

	C0010
	305,936
	0
	0
	0
	0
	305,936
	0
	301,433
	4,502
	2,442,102,789
	0
	0
	0
	0
	2,442,102,789
	0
	2,406,162,496
	35,940,293
	7,233,663
	0
	7,127,205
	106,457
	0
	165,000
	3,678,882
	1,735,231
	0
	3,145,318
	46000982.4
	0
	46,000,982
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	4,489,287
	8,109,663
	14,316,616
	60,000,000
	0
	60,000,000
	1,208,541
	2,592,491,907
	359,345,658

1. Actifs incorporels

Pas d'application.

2. Impôts différés

a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

3. Actifs immobiliers

a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

4. Actifs financiers

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

i. Participations

Sous la rubrique « Participations », sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que les placements dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances.

Pour la méthode de valorisation de l'actif net, la valeur de l'entreprise est calculée en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs.

Cette méthode de valorisation représente 25,49% de la rubrique « Participations ».

Le capital de FEDERALE REIM (FIIS) est détenu à 75,19 % par la Mutuelle-Vie et à 24,81 % par la Société Coopérative.

Pour la participation dans la Société Coopérative, la méthode de la valeur de l'actif net est calculée en appliquant la norme Solvency II selon laquelle les passifs sont également évalués à la juste valeur.

Conformément à l'art. 171 du règlement délégué 2015/35, on entend par participation stratégique tout investissement en actions présentant une volatilité en valeur sur les 12 derniers mois plus faible qu'un investissement équivalent en action sur une période équivalente.

La Mutuelle-Vie détient également 72,07% du capital de la Société Coopérative ; 15,97% étant détenu par la Caisse Commune et le solde par des coopérateurs.

L'évolution en terme de contrôle n'a cessé de se renforcer au cours des années par l'acquisition des actions cédées par les minoritaires et qui ont été acquises par la Mutuelle Vie.

Les détails concernant la participation dans la Société Coopérative sont décrits au paragraphe D.1.2, point 4.

Cette évaluation représente 49,76% de la rubrique « Participations ».

La valorisation des contreparties, quant à elle, tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 24,37% de la rubrique « Participations ».

Enfin, la valorisation des fonds propres, pour laquelle les comptes annuels sont utilisés pour déterminer les actifs nets, représente 0,08% pour la rubrique « Participation ».

ii. Actions

La rubrique « Actions » comprend les actions cotées et non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une Bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 77,94% de la rubrique « Actions ».

La valorisation des actions type "Private Equity" représente 21,93%.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 0,12% de la rubrique « Actions ».

Enfin, les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 0,01% de la rubrique « Actions ». Une reclassification a eu lieu conformément à l'arrêté royal relatif aux sociétés immobilières réglementées du 13 juillet 2014.

iii. Obligations

La rubrique « Obligations » comprend les obligations cotées et non cotées.

Pour la valorisation des titres cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette dernière représente 78,52% de la rubrique « Obligations », dont 51,62% en obligations étatiques.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 6,9% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 2,17% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le « credit spread » et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 11,22% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation au coût amorti représente 1,19% de la rubrique « Obligations ».

iv. Fonds d'investissement

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend les fonds cotés et non cotés.

Pour la valorisation des fonds cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 48.89% de la rubrique « Fonds d'investissement ». Une reclassification a eu lieu conformément à l'arrêté royal relatif aux sociétés immobilières réglementées du 13 juillet 2014.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 51,11% de la rubrique « Fonds d'investissement ».

v. Produits dérivés

La rubrique « Produits dérivés » comprend les futures qui ne requièrent aucun placement net initial.

Les couvertures par des futures sont négociées sur un marché réglementé et les positions sont ajustées quotidiennement par règlement des différences en cash (appels de marge). Dans le cadre de la négociation de ces opérations sur un marché réglementé, un dépôt de garantie a été versé auprès de la Chambre de Compensation, qui permettra de couvrir toute défaillance éventuelle.

La valeur notionnelle des futures s'élève à € 116,63 millions, avec un taux de couverture de 46,92% en Equity et de 61,74% en Real Estate.

vi. Branche 23

Les investissements en branche 23 sont toujours valorisés à la juste valeur, tant dans les états financiers qu'en Solvency II.

5. Prêts et hypothèques

Cette rubrique comprend les prêts, les crédits hypothécaires et les certificats immobiliers.

Les « loans & mortgages to individuals », consistent en des crédits hypothécaires. La valorisation a été effectuée en calculant la valeur de marché par un modèle stochastique qui

ajuste les remboursements anticipés en fonction du niveau des taux d'intérêts. A cette fin, il a été tenu compte d'une loi de remboursement anticipé des crédits hypothécaires, sachant que quelles que soient les conditions de taux, une fraction des clients choisiront de rembourser anticipativement et que d'autre part, des remboursements anticipés s'effectueront du fait que les taux des prêts sur les marchés sont plus favorables que les taux initiaux.

Cette valorisation représente 17,8% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation au coût amorti représente 42,75% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des certificats immobiliers non cotés, la valorisation de la contrepartie est utilisée. Cette dernière prend en compte les informations liées au marché. Cette valorisation représente 0,78 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des prêts « Private equity », un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 1,97 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché telles que le « credit spread » et l'index des prix à la consommation. Cette valorisation représente 5,74 % de la rubrique « Prêt et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 30,96% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

6. Autres

Les « autres créances » n'ont pas été revalorisées dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise.

D.1.4. S.A. OPTIMCO

	Solvency II value
Rows	
Assets	
Goodwill	
Deferred acquisition costs	
Intangible assets	0.00
Deferred tax assets	
Pension benefit surplus	
Property, plant & equipment held for own use	945,294.58
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	65,606,670.76
Property (other than for own use)	
Holdings in related undertakings, including participations	
Equities	3,407,798.32
Equities - listed	3,407,798.32
Equities - unlisted	
Bonds	62,198,872.44
Government Bonds	19,069,480.58
Corporate Bonds	43,129,391.86
Structured notes	
Collateralised securities	
Collective Investments Undertakings	
Derivatives	
Deposits other than cash equivalents	
Other investments	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	
Loans and mortgages	
Loans on policies	
Loans and mortgages to individuals	
Other loans and mortgages	
Reinsurance recoverables from:	1,245,623.71
Non-life and health similar to non-life	1,245,623.71
Non-life excluding health	1,295,202.31
Health similar to non-life	-49,578.60
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	
Health similar to life	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	
Life index-linked and unit-linked	
Deposits to cedants	
Insurance and intermediaries receivables	1,347,887.03
Reinsurance receivables	6,067.93
Receivables (trade, not insurance)	11,000.00
Own shares (held directly)	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	
Cash and cash equivalents	8,433,987.23
Any other assets, not elsewhere shown	269,817.70
Total assets	77,866,348.94

Liabilities	
Technical provisions - non-life	42,563,763.54
Technical provisions - non-life (excluding health)	42,652,305.66
Technical provisions calculated as a whole	
Best Estimate	40,536,214.88
Risk margin	2,116,090.78
Technical provisions - health (similar to non-life)	-88,542.12
Technical provisions calculated as a whole	
Best Estimate	-96,278.63
Risk margin	7,736.52
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	
Technical provisions - health (similar to life)	
Technical provisions calculated as a whole	
Best Estimate	
Risk margin	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	
Technical provisions calculated as a whole	
Best Estimate	
Risk margin	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	
Technical provisions calculated as a whole	
Best Estimate	
Risk margin	
Other technical provisions	
Contingent liabilities	
Provisions other than technical provisions	
Pension benefit obligations	
Deposits from reinsurers	711.12
Deferred tax liabilities	2,358,029.68
Derivatives	
Debts owed to credit institutions	
Debts owed to credit institutions resident domestically	
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	
Debts owed to non-credit institutions	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	
Other financial liabilities (debt securities issued)	
Insurance & intermediaries payables	4,052,291.64
Reinsurance payables	1,600,920.88
Payables (trade, not insurance)	626,215.59
Subordinated liabilities	
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	
Any other liabilities, not elsewhere shown	512,731.54
Total liabilities	51,714,663.99
Excess of assets over liabilities	26,151,684.95

1. Actifs incorporels

Pas d'application.

2. Actifs immobiliers

La valeur comptable de l'immobilier s'élève à € 0,945 million. La valeur de marché de l'immobilier a été réévaluée par un bureau externe et a été estimée à € 0,945 million.

3. Actifs financiers

i. Actions

La valeur comptable des actions s'élève à € 3,48 millions, alors que la valeur de marché s'élève à € 3,41 millions. Les actions sont cotées et de ce fait, la valeur de marché a été reprise.

ii. Obligations

La valeur comptable du portefeuille obligataire, y compris les intérêts échus, s'élève à € 55,9 millions. La valeur de marché s'élève à € 62,2 millions. Les obligations sont cotées et de ce fait, la valeur de marché a été reprise.

4. Autres

Les « autres créances » n'ont pas été valorisées dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise.

D.1.5. Groupe FEDERALE ASSURANCE

Assets

Goodwill	0
Deferred acquisition costs	0
Intangible assets	0
Deferred tax assets	15,331,283
Pension benefit surplus	0
Property, plant & equipment held for own use	60,280,517
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	3,763,288,277
Property (other than for own use)	407,401,950
Holdings in related undertakings, including participations	8,907,037
Equities	487,272,048
Equities - listed	412,802,697
Equities - unlisted	74,469,351
Bonds	2,804,267,197
Government Bonds	1,493,476,837
Corporate Bonds	1,310,790,360
Structured notes	
Collateralised securities	
Collective Investments Undertakings	55,440,046
Derivatives	0
Deposits other than cash equivalents	0
Other investments	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	7,127,205
Loans and mortgages	517,310,951
Loans on policies	14,226,198
Loans and mortgages to individuals	88,964,704
Other loans and mortgages	414,120,049
Reinsurance recoverables from:	58,258,553
Non-life and health similar to non-life	51,709,090
Non-life excluding health	51,583,493
Health similar to non-life	125,597
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	6,549,463
Health similar to life	459,658
Life excluding health and index-linked and unit-linked	6,089,805
Life index-linked and unit-linked	0
Deposits to cedants	172,935
Insurance and intermediaries receivables	37,196,454
Reinsurance receivables	4,044,983
Receivables (trade, not insurance)	27,940,612
Own shares (held directly)	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	0
Cash and cash equivalents	82,620,828
Any other assets, not elsewhere shown	0
Total assets	4,573,572,598

Solvency II value	
C0010	
	0
	0
	15,331,283
	0
	60,280,517
	3,763,288,277
	407,401,950
	8,907,037
	487,272,048
	412,802,697
	74,469,351
	2,804,267,197
	1,493,476,837
	1,310,790,360
	55,440,046
	0
	0
	7,127,205
	517,310,951
	14,226,198
	88,964,704
	414,120,049
	58,258,553
	51,709,090
	51,583,493
	125,597
	6,549,463
	459,658
	6,089,805
	0
	172,935
	37,196,454
	4,044,983
	27,940,612
	0
	0
	82,620,828
	0
	4,573,572,598

Liabilities

	C0010
Technical provisions – non-life	468,538,537
Technical provisions – non-life (excluding health)	377,285,121
TP calculated as a whole	0
Best Estimate	352,033,772
Risk margin	25,251,349
Technical provisions - health (similar to non-life)	91,253,417
TP calculated as a whole	0
Best Estimate	83,203,581
Risk margin	8,049,835
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	3,111,185,059
Technical provisions - health (similar to life)	669,082,270
TP calculated as a whole	0
Best Estimate	616,342,190
Risk margin	52,740,081
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	2,442,102,789
TP calculated as a whole	0
Best Estimate	2,406,162,496
Risk margin	35,940,293
Technical provisions – index-linked and unit-linked	7,233,663
TP calculated as a whole	0
Best Estimate	7,127,205
Risk margin	106,457
Other technical provisions	
Contingent liabilities	0
Provisions other than technical provisions	4,363,716
Pension benefit obligations	49,886,819
Deposits from reinsurers	28,807,965
Deferred tax liabilities	37,804,466
Derivatives	3,209,540
Debts owed to credit institutions	116,406,934
Debts owed to credit institutions resident domestically	
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	116,406,934
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	493,460
debts owed to non-credit institutions	
debts owed to non-credit institutions resident domestically	
debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	
debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	
other financial liabilities (debt securities issued)	
Insurance & intermediaries payables	25,601,365
Reinsurance payables	13,856,766
Payables (trade, not insurance)	35,359,578
Subordinated liabilities	6,809,000
Subordinated liabilities not in BOF	0
Subordinated liabilities in BOF	6,809,000
Any other liabilities, not elsewhere shown	5,355,742
Total liabilities	3,914,912,611
Excess of assets over liabilities	658,659,987

1. Actifs incorporels

Conformément à la réglementation Solvency II, les actifs incorporels n'ont pas été valorisés au niveau du bilan, car ils ne répondent pas aux critères pour les rendre éligibles dans le cadre de la réglementation Solvency II.

2. Impôts différés

La description décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe [FEDERALE Assurance](#). Cependant, dans le cas du Groupe [FEDERALE Assurance](#), des impôts différés à l'actif ainsi qu'au passif sont repris dans le bilan économique. Cela provient du fait que des impôts différés :

- Sont repris à l'actif du bilan de la Mutuelle-Vie ;
- Sont repris au passif du bilan de la Société Coopérative et de la S.A. Optimco.

3. Actifs immobiliers

a. Description de base

La description décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe [FEDERALE Assurance](#).

b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe [FEDERALE Assurance](#).

4. Actifs financiers

La méthode de valorisation décrite au paragraphe D.1.1, point 4. pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe [FEDERALE Assurance](#).

5. Crédits hypothécaires

La méthode de valorisation des crédits hypothécaires est similaire à celle décrite pour la Société Coopérative.

6. Autres

Les « autres créances » n'ont pas été revalorisées dans le cadre de Solvency II.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Société Coopérative

1. Valorisation

Le mapping suivant a été réalisé entre les branches proposées par la Société Coopérative et les « Line of Business » reprises dans la législation Solvency II pour arriver à la segmentation nécessaire :

NON LIFE	
Motor vehicle liability	BR 10a RC Auto
Motor, other classes	BR 03 Corps de Véhicules Terrestres
Fire and other property damage	BR 08-09 Incendies et Autres dommages aux biens BR 16 Pertes pécuniaires Diverses
Third-party liability	BR 13 RC Générale
Legal expenses	BR 17 Protection Juridique
Miscellaneous	BR 16 Salaire Garanti

Health NSLT	
Medical expense insurance	BR 02 Malade
Income protection insurance	BR 01 Accident BR 02 Revenu Garanti

2. Description des bases, méthodes et hypothèses

L'évaluation du passif dans la directive Solvency II indique que la valeur des provisions techniques sera égale à la somme du « Best Estimate » et d'une « Risk Margin » (marge de risque).

a. Best estimate

Pour chaque branche, un Best Estimate est calculé séparément pour la provision pour primes (qui se substitue aux provisions pour primes non acquises et aux provisions pour risques en cours) et pour la provision pour sinistres constituée pour les sinistres déjà survenus.

Le Best Estimate est égal à la somme des cash flows moyens attendus actualisés.

L'actualisation des cash flows pour le calcul des Best Estimate utilise la courbe sans risque de l'EIOPA au 31 décembre 2020 avec le « Volatility Adjustment ».

Best Estimate : Pour la détermination des cash flows liés au Best Estimate des provisions pour sinistres, les méthodes actuarielles basées sur les analyses triangulaires ont été appliquées pour chaque Line of Business (LoB). Une distinction a été faite entre les petits sinistres et les grands sinistres dans les analyses actuarielles.

b. Risk margin

La marge de risque est calculée pour chaque LoB de la Société Coopérative.

D.2.2. Caisse Commune

1. Valorisation

La branche accidents du travail étant une activité hybride, une segmentation de la branche s'impose afin de pouvoir utiliser des techniques actuarielles différentes mais appropriées sur chacun des segments.

Sont considérées comme type NSLT (*Non Similar To Life Techniques*) :

- les provisions pour primes (et l'entièreté du risque de primes) : l'accident du travail est à considérer comme une branche IARD en ce qui concerne la souscription ;
- les provisions pour IT & FM (frais médicaux et incapacité temporaire) : les provisions techniques pour ces « petites » garanties sont traitées comme des provisions de type Non-Vie. Les méthodes actuarielles partant de triangles sont utilisées.

Sont considérées comme type SLT (*Similar To Life Techniques*) :

- Toutes les provisions de type « rente » : c.à.d. les provisions pour les garanties « invalidité permanente », « aide de tierce personne » et « prothèses ».

Le choix de la segmentation est non seulement basé sur les techniques de valorisation des Best Estimate, mais aussi sur la taxonomie des risques pris en compte dans le calcul du SCR.

2. Description des bases, méthodes et hypothèses

a. Best estimate

- NSLT :
 - les mêmes méthodes actuarielles sur les triangles des sinistres pour le calcul des Best Estimate ont été appliquées pour la partie provisions similaires à la non vie.
- SLT :
 - les provisions « Sinistre » : RSR (*réserve sinistres à régler*) des cas d'IP (*incapacité permanente*) et décès;
 - les provisions « Allocation » : RMP (*réserve mathématique provisoire*);
 - les provisions « Rente » : RMD (*réserve mathématique définitive*);
 - les provisions « Prothèse » : RSR & RMD (*réserve sinistres à régler & réserve mathématique définitive*).

b. Risk margin

La marge de risque est calculée au niveau global.

D.2.3. Mutuelle-Vie

1. Valorisation

Les provisions techniques afférentes à la Mutuelle-Vie font l'objet d'une décomposition selon les trois LoB suivantes :

- *Health similar to non life* : assurance soins de santé relative à la branche 2 pratiquée par la Mutuelle-Vie.
- *Unit linked* : opérations de la branche 23, à savoir les opérations d'assurances liées à un fonds d'investissement.
- *Life* : opérations de la branche 21 et assurances complémentaires (branches 21 et 2), de même que les opérations de la branche 26 (opérations de capitalisation). Les opérations de la branche 21 concernent à la fois l'assurance de groupe et les assurances vie individuelles, de même que les assurances de rentes. Les assurances complémentaires sont relatives aux assurances contre le risque d'invalidité prévoyant soit le versement d'une rente, soit le fait que l'assureur se substitue au preneur aux fins de verser la prime de l'assurance principale.

2. Description des bases, méthodes et hypothèses

a. Best estimate

- *Health similar to non life* : Le montant des « Best Estimate » en matière de soins de santé a été obtenu en prenant comme Best Estimate la provision, issues de BGAAP. Le règlement des sinistres en cette matière est relativement rapide. Cette activité reste non matérielle.
- *Unit-linked* : Le montant des « Best Estimate » relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement est identique à celui spécifié aux comptes statutaires en BGAAP. Le risque de placement n'étant pas supporté par l'entreprise, le montant des provisions est simplement égal à la valeur de l'unité multipliée par le nombre d'unités du contrat au 31/12/2019.
- *Life* : Le montant des « Best Estimate » a été obtenu en développant les « cash flows » relatifs à l'assurance sur la vie et en actualisant ceux-ci. Les principales hypothèses qui sous-tendent les calculs sont les suivantes :
 - la courbe des taux utilisée pour actualiser les « cash flows » est celle publiée par l'EIOPA au 31/12/ 2020;
 - la valeur du « volatility adjustment » est celle publiée par l'EIOPA au 31/12/2020 ;
 - les « cash flows » des produits d'assurance vie (branche 21 et branche 26) ont été déterminés à l'aide de formules spécifiques à chacun des produits en prenant en compte leurs caractéristiques propres;
 - les tables de mortalité utilisées pour les assurances de capitaux sont celles élaborées par Assuralia sur base de la mortalité observée pour les années 2012 à 2016. La table d'expérience Assuralia utilisée tient compte du sexe de l'assuré et de la combinaison d'assurance modélisée. Ainsi lorsqu'il y a prédominance du caractère décès, le choix effectué est celui d'une table « genre décès » ; tandis que si l'opération est plutôt à caractère vie, le choix est celui d'une table « genre vie ».

- La table choisie dépend également du fait que la combinaison choisie est celle d'une assurance de groupe ou celle d'une assurance individuelle;
- les tables prospectives du bureau du plan ont été utilisées pour le portefeuille des rentes;
 - lorsque le preneur peut effectivement exercer une option de rachat ou de réduction, celle-ci a été prise en compte à travers des lois de rachat et de réduction spécifiques à chaque groupe de produits d'assurance ayant des caractéristiques communes;
 - la participation bénéficiaire en cas de décès (augmentation du capital décès en cas de survenance de celui-ci) a été modélisée en assurance de groupe sur les cinq prochaines années;
 - les sinistres en cas d'invalidité payés sous forme de rentes ont été modélisés. Des développements de « cash flows » ont été effectués en utilisant les tables prospectives du bureau du plan et l'actualisation de ceux-ci a été effectuée pour calculer le « best estimate ».

b. Risk margin

La marge de risque est calculée au niveau global.

D.2.4. S.A. OPTIMCO

1. Valorisation

Le mapping suivant a été réalisé entre les branches proposées par la S.A. OPTIMCO et les « Line of Business » reprises dans la législation Solvency II pour arriver à la segmentation nécessaire :

NON LIFE	
Motor vehicle liability	BR 10a RC Auto
Motor, other classes	BR 03 Corps de Véhicules Terrestres
Fire and other property damage	BR 08 Incendie
Third-party liability	BR 13 RC Générale
Legal expenses	BR 17 Protection Juridique

Health NSLT	
Income protection insurance	BR 01a Accident

2. Description des bases, méthodes et hypothèses

L'évaluation du passif dans la directive Solvency II indique que la valeur des provisions techniques sera égale à la somme du « Best Estimate » et d'une « Risk Margin » (marge de risque).

a. Best estimate

Pour chaque branche, un Best Estimate est calculé séparément pour la provision pour primes (qui se substitue aux provisions pour primes non acquises et aux provisions pour risques en cours) et pour la provision pour sinistres constituée pour les sinistres déjà survenus.

Le Best Estimate est égal à la somme des cash flows moyens attendus actualisés.

L'actualisation des cash flows pour le calcul des Best Estimate utilise la courbe sans risque de l'EIOPA au 31 décembre 2020 avec le « Volatility Adjustment ».

Best Estimate : Pour la détermination des cash flows liés au Best Estimate des provisions pour sinistres, les méthodes actuarielles basées sur les analyses triangulaires ont été appliquées pour chaque Line of Business (LoB). Une distinction a été faite entre les petits sinistres et les grands sinistres dans les analyses actuarielles.

b. Risk margin

La marge de risque est calculée pour chaque LoB de la S.A. Optimco.

D.2.5. Groupe FEDERALE ASSURANCE

Le montant des « Best Estimate » dans le cadre du Groupe **FEDERALE Assurance** a été obtenu en faisant la somme algébrique des Best Estimate des quatre entités d'assurance selon les hypothèses de calcul décrites dans les sections précédentes.

Le montant de la marge de risque du Groupe **FEDERALE Assurance** est également obtenu en faisant la somme algébrique des marges de risques des quatre entités d'assurance selon les hypothèses de calcul décrites dans les sections précédentes.

D.3. Autres passifs

Aucune valorisation n'a été faite dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise, ou la valeur IFRS dans le cadre des provisions pour « employee's benefits ».

Pour la Mutuelle-Vie, le poste « provisions other than technical provisions » correspond au poste « Fonds pour dotation future » en BGAAP.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Pas d'application.

D.5. Autres informations

Pas d'application.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. Société Coopérative

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets	Z Axis:			
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	1,119,184.32	1,119,184.32				
	Share premium account related to ordinary share	R0030	0.00					
	Initial funds, members' contributions or the Subordinated mutual member accounts	R0040	0.00					
		R0050	0.00					
	Surplus funds	R0070	0.00					
	Preference shares	R0090	0.00					
	Share premium account related to preference shares	R0110	0.00					
	Reconciliation reserve	R0130	387,216,948.99	387,216,948.99				
	Subordinated liabilities	R0140	0.00		0.00	0.00	0.00	
	An amount equal to the value of net deferred tax	R0160	0.00					0.00
	Other own fund items approved by the supervisory	R0180	0.00					
	Own funds from the financial statements that should not	R0220						
	Deductions	R0230						
	Total basic own funds after deductions	R0290	388,336,133.31	388,336,133.31	0.00	0.00	0.00	0.00
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on	R0300						
	Unpaid and uncalled initial funds, members'	R0310						
	Unpaid and uncalled preference shares callable on	R0320						
	A legally binding commitment to subscribe	R0330						
	Letters of credit and guarantees under Article	R0340						
	Letters of credit and guarantees other than under	R0350						
	Supplementary members calls under first subparagraph	R0360						
	Supplementary members calls - other than under first	R0370						
Other ancillary own funds	R0390							
Total ancillary own funds	R0400							
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	388,336,133.31	388,336,133.31	0.00	0.00	0.00	
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	388,336,133.31	388,336,133.31	0.00	0.00		
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	388,336,133.31	388,336,133.31	0.00	0.00	0.00	
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	388,336,133.31	388,336,133.31	0.00	0.00		
SCR	R0580	121,201,979.51						
MCR	R0600	39,394,972.55						
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	320%						
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	986%						

Les fonds propres (NAV) de la Société Coopérative sont répartis entre la réserve de réconciliation de € 387.216.949 et le capital libéré de € 1.119.184. Outre ces éléments de fonds propres, la Société Coopérative dispose également d'un capital non encore appelé pour un montant de € 1.203.286.

Pour la Société Coopérative, le ratio de solvabilité au 31/12/2020 s'élève à 320%

E.1.2. Caisse Commune

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets		Z Axis:		
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010						
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030						
	Initial funds, members' contributions or the equivalent	R0040						
	Subordinated mutual member accounts	R0050						
	Surplus funds	R0070						
	Preference shares	R0090						
	Share premium account related to preference shares	R0110						
	Reconciliation reserve	R0130	265,874,069.19	265,874,069.19				
	Subordinated liabilities	R0140						
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160						
	Other own fund items approved by the supervisory authority as	R0180						
	Own funds from the financial statements that should not be	R0220						
	Deductions	R0230						
	Total basic own funds after deductions	R0290	265,874,069.19	265,874,069.19				
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300						
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions	R0310						
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320						
	A legally binding commitment to subscribe and pay for	R0330						
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the	R0340						
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of	R0350						
	Supplementary members calls under first subparagraph of	R0360						
	Supplementary members calls - other than under first	R0370						
Other ancillary own funds	R0390							
Total ancillary own funds	R0400							
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	265,874,069.19	265,874,069.19				
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	265,874,069.19	265,874,069.19				
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	265,874,069.19	265,874,069.19				
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	265,874,069.19	265,874,069.19				
SCR	R0580	155,537,647.52						
MCR	R0600	38,884,411.88						
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	170.94%						
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	683.75%						

Les fonds propres (NAV) de la Caisse Commune s'élèvent à € 265.874.069 au 31/12/2020.

Pour la Caisse Commune, le ratio de Solvabilité s'élève à 171%.

E.1.3. Mutuelle-Vie

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets				
				ZAxis:				
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	RO010	0					
	Share premium account related to ordinary share	RO030	0					
	Initial funds, members' contributions or the	RO040	0					
	Subordinated mutual member accounts	RO050	0					
	Surplus funds	RO070	154,862,867	154,862,867				
	Preference shares	RO090	0					
	Share premium account related to preference shares	RO110	0					
	Reconciliation reserve	RO130	189,151,508	189,151,508				
	Subordinated liabilities	RO140	60,000,000		0	60,000,000	0	
	An amount equal to the value of net deferred tax	RO160	15,331,283					15,331,283
	Other own fund items approved by the supervisory	RO180	0					
	Own funds from the financial statements that should not	RO220						
	Deductions	RO230						
Total basic own funds after deductions	RO290	419,345,658	344,014,375	0	60,000,000	15,331,283		
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on	RO300						
	Unpaid and uncalled initial funds, members'	RO310						
	Unpaid and uncalled preference shares callable on	RO320						
	A legally binding commitment to subscribe	RO330						
	Letters of credit and guarantees under Article	RO340						
	Letters of credit and guarantees other than under	RO350						
	Supplementary members calls under first subparagraph	RO360						
	Supplementary members calls - other than under first	RO370						
Other ancillary own funds	RO390							
Total ancillary own funds	RO400							
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	RO500	419,345,658	344,014,375	0	60,000,000	15,331,283	
	Total available own funds to meet the MCR	RO510	404,014,375	344,014,375	0	60,000,000		
	Total eligible own funds to meet the SCR	RO540	419,345,658	344,014,375	0	60,000,000	15,331,283	
	Total eligible own funds to meet the MCR	RO550	361,199,858	344,014,375	0	17,185,483		
SCR	RO580	248,202,619						
MCR	RO600	85,927,415						
Ratio of Eligible own funds to SCR	RO620	169%						
Ratio of Eligible own funds to MCR	RO640	420%						

Les fonds propres de la Mutuelle-Vie s'élèvent à € 419.345.658 au 31/12/2020.

Le ratio de Solvabilité est de 169%.

E.1.4. S.A. OPTIMCO

Rows	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35					
Ordinary share capital (gross of own shares)	10,000,000	10,000,000			
Share premium account related to ordinary share capital					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings					
Subordinated mutual member accounts					
Surplus funds					
Preference shares					
Share premium account related to preference shares					
Reconciliation reserve	16,151,685	16,151,685			
Subordinated liabilities					
An amount equal to the value of net deferred tax assets					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds					
Deductions					
Deductions for participations in financial and credit institutions					
Total basic own funds after deductions	26,151,685	26,151,685			
Available and eligible own funds					
Total available own funds to meet the SCR	26,151,685	26,151,685			
Total available own funds to meet the MCR	26,151,685	26,151,685			
Total eligible own funds to meet the SCR	26,151,685	26,151,685			
Total eligible own funds to meet the MCR	26,151,685	26,151,685			
SCR	17,233,899				
MCR	7,224,457.54				
Ratio of Eligible own funds to SCR	152%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	362%				

Les fonds propres de la S.A. OPTIMCO s'élèvent à € 26.151.685 au 31/12/2020.

Le ratio de solvabilité de la S.A. OPTIMCO s'élève à 152 %.

E.1.5. Groupe FEDERALE ASSURANCE

S.23.01.04.01 Own funds				Sheets	Z Axis:			
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				CO010	CO020	CO030	CO040	CO050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010						
	Non-available called but not paid in ordinary share capital	R0020						
	Share premium account related to ordinary share	R0030						
	Initial funds, members' contributions or the subordinated mutual member accounts	R0040						
	Non-available subordinated mutual member accounts	R0050						
	Surplus funds	R0070						
	Non-available surplus funds at group level	R0080						
	Preference shares	R0090						
	Non-available preference shares at group level	R0100						
	Share premium account related to preference shares	R0110						
	Non-available share premium account related to	R0120						
	Reconciliation reserve	R0130	65 8,659,987	65 8,659,987				
	Subordinated liabilities	R0140	5,000,000			5,000,000		
	Non-available subordinated liabilities at group level	R0150						
	An amount equal to the value of net deferred tax	R0160						
	The amount equal to the value of net deferred tax	R0170						
	Other items approved by supervisory authority as basic	R0180						
	Non available own funds related to other own funds	R0190						
	Minority interests if not reported as part of a specific	R0200						
	Non-available minority interests at group level	R0210						
	Own funds from the financial statements that should not	R0220						
	Deductions	R0230						
where of deducted according to art 228 of the Directive	R0240							
Deductions for participations where the reins non-	R0250							
Deduction for participations included by using D&A when	R0260							
Total of non-available own fund items	R0270							
Total deductions	R0280							
Total basic own funds after deductions	R0290	663,659,987	658,659,987		5,000,000			
Ancillary own funds	R0300							
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on	R0310							
Unpaid and uncalled initial funds, members'	R0320							
Unpaid and uncalled preference shares callable on	R0330							
A legally binding commitment to subscribe	R0340							
Letters of credit and guarantees under Article	R0350							
Letters of credit and guarantees other than under	R0360							
Supplementary members calls under first subparagraph	R0370							
Supplementary members calls - other than under first	R0380							
Non available ancillary own funds at group level	R0390							
Other ancillary own funds	R0400							
Total ancillary own funds	R0410							
Own funds of other financial sectors	R0420							
Credit institutions, investment firms, financial institutions for occupational	R0430							
resilient provision	R0440							
Non regulated entities carrying out financial	R0450							
Total own funds of other financial sectors	R0460							
Own funds aggregated when using the D&A and	R0520	663,659,987	658,659,987		5,000,000			
Own funds aggregated when using the D&A and	R0530	663,659,987	658,659,987		5,000,000			
Total available own funds to meet the consolidated group	R0560	663,659,987	658,659,987		5,000,000			
Total available own funds to meet the minimum	R0570	663,659,987	658,659,987		5,000,000			
Total eligible own funds to meet the consolidated group	R0590	454,028,704						
Total eligible own funds to meet the minimum	R0610	171,423,233						
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings)	R0630	146%						
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	387%						
Total eligible own funds to meet the group SCR including own funds from other financial sector and from the	R0660	663,659,987	658,659,987		5,000,000			
SCR for entities included with D&A method	R0670							
Group SCR	R0680	454,028,704						
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	146%						

Les fonds propres (NAV) du Groupe **FEDERALE Assurance** s'élèvent à € 663.659.987 au 31/12/2020.

Le ratio de solvabilité du Groupe est de 146%.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

La directive Solvabilité II définit deux niveaux de marge de solvabilité :

- I. Un Capital de Solvabilité Requis (Solvency Capital Requirement SCR) qui donne le niveau des Own Funds (Fonds Propres) éligibles permettant d'absorber les pertes significatives dans le chef des compagnies d'assurance.
- II. Un Minimum de Capital Requis (Minimum Capital Requirement MCR) qui donne le niveau des Own Funds (Fonds Propres) de base éligibles en deçà duquel la compagnie d'assurance (ou réassureur) court un risque inacceptable en poursuivant son activité. En dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique.

Les deux niveaux de capital de solvabilité sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Mutuelle Vie :

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:				
			Article 112	No				
						Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
						C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010		221,729,259.07	244,231,919.58				
Counterparty default risk	R0020		8,710,041.95	8,710,041.95				
Life underwriting risk	R0030		39,599,172.67	44,172,556.37				
Health underwriting risk	R0040		47,993.74	47,993.74				
Non-life underwriting risk	R0050							
Diversification	R0060		-32,720,622.32	-35,755,503.52				
Intangible asset risk	R0070							
Basic Solvency Capital Requirement	R0100		237,365,845.11	261,407,008.12				

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:
			Article 112	No
			Value	
			C0100	
	Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		
	Operational risk	R0130	10,836,774.23	
	Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-24,041,163.00	
	Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150		
	Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		
	Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	248,202,619.34	
	Capital add-on already set	R0210		
	Solvency capital requirement	R0220	248,202,619.34	
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP	R0450		
	Net future discretionary benefits	R0460	39,170,475.68	

Société Coopérative :

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	91,719,421.21	91,719,421.21		
Counterparty default risk	R0020	7,345,437.37	7,345,437.37		
Life underwriting risk	R0030				
Health underwriting risk	R0040	4,166,475.63	4,166,475.63		
Non-life underwriting risk	R0050	81,012,749.25	81,012,749.25		
Diversification	R0060	-43,175,435.84	-43,175,435.84		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	141,068,647.62	141,068,647.62		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:
			Article 112	No
			Value	
			C0100	
	Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		
	Operational risk	R0130	9,595,446.19	
	Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140		
	Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-29,462,114.30	
	Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		
	Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	121,201,979.51	
	Capital add-on already set	R0210		
	Solvency capital requirement	R0220	121,201,979.51	
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP	R0450		
	Net future discretionary benefits	R0460		

Caisse Commune :

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	112,124,201.74	112,124,201.74		
Counterparty default risk	R0020	2,168,075.32	2,168,075.32		
Life underwriting risk	R0030				
Health underwriting risk	R0040	75,301,441.87	75,301,441.87		
Non-life underwriting risk	R0050				
Diversification	R0060	-39,022,879.12	-39,022,879.12		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	150,570,839.81	150,570,839.81		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:
			Article 112	No
			Value	
			C0100	
	Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		
	Operational risk	R0130	4,966,807.71	
	Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140		
	Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150		
	Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		
	Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	155,537,647.52	
	Capital add-on already set	R0210		
	Solvency capital requirement	R0220	155,537,647.52	
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP	R0450		
	Net future discretionary benefits	R0460		

Groupe consolidé :

S.25.01.04.01 Basic Solvency Capital Requirement		Sheets	Z Axis:	
		Article 112	No	
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	373,970,729.74	395,759,714.69	
Counterparty default risk	R0020	18,171,173.31	18,171,173.31	
Life underwriting risk	R0030	39,599,172.67	44,172,556.37	
Health underwriting risk	R0040	77,253,249.09	77,253,249.09	
Non-life underwriting risk	R0050	95,201,009.78	95,201,009.78	
Diversification	R0060	-152,361,858.14	-156,279,701.69	
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	451,833,476.45	474,278,001.56	

S.25.01.04.02 Calculation of Solvency Capital Requirement		Sheets	Z Axis:
		Article 112	No
		Value	
		CO100	
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		
Operational risk	R0130	26,658,391.67	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-20,216,705.65	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-26,736,751.02	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	453,982,936.57	
Capital add-ons already set	R0210		
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	454,028,703.96	
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
	Net future discretionary benefits	R0460	39,170,475.68
	Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	171,423,233.30
Information on other entities	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	
	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance)	R0510	
	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance)	R0520	
	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance)	R0530	
	Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	45,767.39
Capital requirement for residual undertakings	R0550		
Overall SCR	SCR for undertakings included via D and A	R0560	
	Solvency capital requirement	R0570	454,028,703.96

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital et de la solvabilité requis

Pas d'application.

E.3.1.1. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Pas d'application

E.3.1.2. Autres informations

Pas d'application.



Rue de l'Étuve 12 - 1000 Bruxelles
Tél. 02 509 04 11 - www.federale.be